

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME LXXXV - Année 1958



PÉRIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier

||
IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette, 19

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ

AGRICOLTE ET INDUSTRIELLE

DU PÉRIGORD

ANNÉE 1888 - TOME LXXXV



PÉRIGORD

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ
10, rue de la République, 10

PARIS, 1888

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(1958)

MM. BECQUART, P. BORIAS, le D^r CHEYNIER, le D^r DUSOLIER, M^{me} GARDEAU, le R.P. GRILLON, GUTHMANN, A. JOUANEL, le D^r LAFON, LAVERGNE, PONCEAU, SAINT-MARTIN, SECONDAT, SECRET, VILLEPONTOUX.

BUREAU

Président: M. le D^r Charles LAFON.

Vice-Présidents: M. Emile DUSOLIER (Ribérac);

— M. André JOUANEL (Bergerac);

— M. Jean SECRET.

Secrétaire général: M. Géraud LAVERGNE.

Secrétaires adjoints: M. Noël BECQUART;

— Léon GUTHMANN.

Trésorier: M. Marcel SECONDAT.

Trésorier adjoint: M. Guy PONCEAU.

COMMISSION DE PUBLICATION

M. LE PRÉSIDENT, M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
MM. CHEYNIER, SECONDAT et SECRET.

COMMISSION DES FINANCES

M. LE PRÉSIDENT, MM. GUTHMANN et VILLEPONTOUX.

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU JEUDI 2 JANVIER 1958

PRÉSIDENCE DE M. LE D^r LAFON, PRÉSIDENT.

Présents : M^{mes} Berton, Busselet, Dupuy, Fellonneau, Guille, Médus, Ponceau, Villepontoux ; M^{lle} Marqueyssac ; MM. Agelasto, Albié, Ardillier, Bélanger, Berthelot, Borias, de Constantin de Châteauneuf, Delfaud, H. Donzeau, Lagrange, Laugère, Lavergne, le D^r Maleville, Michel, Orly, Ronzel, Saint-Martin, Secondat, Secret, Villemonte de la Clergerie et Villepontoux.

Excusé : M. Christian Dufour.

La lecture du procès-verbal amène M. Michel à préciser l'emplacement de Châteaurocher en Haute-Vienne, à la limite de la commune de Champniers-et-Reilhac.

VŒUX. — En son propre nom, comme au nom du Conseil d'Administration, M. le Président adresse les meilleurs souhaits de Nouvel An à tous les membres de la Société, présents et absents ; il remercie ceux d'entre eux qui ont envoyé à notre Compagnie leurs vœux de prospérité.

Le *quorum* exigé par les statuts n'étant pas atteint, l'assemblée générale, prévue pour aujourd'hui, est reportée au mois de février.

ENTREES D'OUVRAGES. — La Société a fait l'achat des *Croquis* d'Albert Laprade, quatrième album, région du Centre ; Paris, Vincent, Fréal et C^o : 70 planches, dont neuf, les n^{os} 35 à 43, concernent des localités du *Périgord* ;

du livre de Pauline Newman, professeur à l'Université de Stanford, Californie (U.S.A.), *Un romancier périgordin. Eugène Le Roy et son temps* ; Paris, Nlles Editions latines ; in-8°, 219 p., portrait ;

de l'*Essai sur Charles Péguy*, de Louis Perche ; Paris, Seghers, 1957 ; in-8°, 233 p., ill.

Deux publications du D^r A. Cheynier, *La Bombetterie, station aurignacienne de plein air à Cublac (Corrèze)* ; Oviedo, 1956 ; in-4° de 12 p., ill., (tiré à part de *Libro Homenaje al Conde de La Vega del Sella*) ; et *A propos des courbes cumulatives statistiques appliquées à la Préhistoire* ; in-3°, 4 p. et 1 tabl., (extr. du *Bulletin de la S.P.F.* 1957), sont offerts par le D^r Lafon.

Des remerciements sont adressés au donateur.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Le *Bulletin* de la Société préhistorique française, novembre 1957, relate en détail la cérémonie organisée au Musée de l'Homme, le 25 juin 1957, en l'honneur des quatre-vingts ans de M. l'abbé Breuil, membre de l'Institut. Dans sa réponse l'éminent

savant a marqué la profonde reconnaissance qu'il doit au D^r Capitan, à Denis Peyrony, au chanoine J. Bouyssonie et dit l'amitié qui l'unit au Professeur Eugène Pittard, comme lui membre d'honneur de notre Société. Dans *Chercheurs et Curieux* de décembre 1957, notre collègue J. Chartroule constate, en s'en étonnant, qu'après mort du conspirateur d'Amboise, Godefroy du Barry, sa seigneurie de la Renaudie, à Saint-Front-la-Rivière, n'ait pas été confisquée par l'autorité royale (p. 917) ; plus loin (p. 984), sont donnés quelques détails biographiques et bibliographiques sur la femme de lettres périgourdine Marc de Montifaud, née Adélaïde Chartroule. A noter encore, dans le *Périgourdin de Bordeaux*, de décembre, le « portrait » de Gabriel Bouquier par M. Soubeyran, conservateur du Musée du Périgord.

COMMUNICATIONS. — Dans des notes prises par M. Jean Boucheureau, au tome 128, fol. 9, du Fonds Périgord, M. Lavergne a relevé que la porte du clocher de l'église de Saint-Astier fut rebâtie, vers 1526, par l'abbé François de Chaumont, des seigneurs de la Batut.

Parmi les minutes notariales que lui a aimablement confiées M. Boyer, M. le Secrétaire général en a choisi deux qui présentent sous un jour assez cocasse le sieur Noël Laborde, curé de Saint-Front-de-Champniers sous Louis XVI. La première, datée du 9 septembre 1784, est une délibération du syndic et des habitants de cette paroisse, en vue de faire face aux réparations dont l'église a le plus pressant besoin et notamment le clocher, et à prendre des moyens pour contraindre le curé à contribuer aux dépenses alors que, comme seul et unique décimateur, il soutient que les réparations du clocher ne le regardent pas.

La seconde pièce est une déclaration du 1^{er} février 1785, aux termes de laquelle le curé de Saint-Front a catégoriquement refusé de publier les bans du mariage convenu entre François Maisongrande et Marie Poupy, sous prétexte qu'on n'avait aucune connaissance de la mort de Jérôme Maisongrande, père du fiancé. Toutes les instances des parents se sont heurtées au repos brutal du desservant, « refus d'autant plus injuste et d'autant plus répréhensible, conclut la plainte, qu'il est contraire au vœu de la nature, au bien public, au bon ordre, aux vues de l'Etat et aux principes de la Religion ».

A la requête des intéressés, le notaire Ganteille s'est donc rendu auprès du curé récalcitrant pour le sommer de procéder à la publication des bans, à peine de tous dépens, dommages et intérêts. On ignore si Laborde céda, qui peut-être pouvait voir un empêchement à ce mariage dans le fait que Jérôme Maisongrande s'était noyé quinze ou dix huit ans avant du côté de Saint-Jean-de-Côle, sans que personne pût lui porter secours.

A quoi il convient d'ajouter que le frère de ce malheureux, Maisongrande dit *la Liberté*, soldat invalide qui travaillait alors à la papeterie de Quinsac, apprit la triste nouvelle à sa belle-sœur ; il s'est depuis retiré à l'Hôtel des Invalides, à Paris.

M. Jean Secret parle avec admiration des fresques du Tassili, dont les relevés par Henri Lhôte et ses collaborateurs sont actuellement exposés au Pavillon de Marsan. Il a visité aussi l'exposition des Cent chefs-d'œuvre de la sculpture romane qui se tient au Louvre, le Périgord y est représenté par le fragment dit du Tombeau de Saint Front, pris au Musée du Périgord (cette attribution est des moins sûres).

Notre vice-président signale à l'église de Saint-Quentin-Marcillac des peintures décoratives du xvii^e siècle. Il fait circuler des photographies remarquables du château de Biron, dues à M. Biraben, de Belvès : l'une d'elles concerne une cheminée de pierre sculptée de style flamboyant qui n'est pas montrée aux visiteurs.

M. Jean Secret revient sur la localisation du prieuré grandmontain de Breda ou Brédier que le V^e de Gourgues place dans la paroisse de Maurens, l'abbé Goyenèche dans celle de Queyssac, l'abbé Brugière enfin près de la Négrie, « où est l'habitation de M. Baysse, ancien notaire à Bergerac ».

Ces deux derniers auteurs ont raison contre de Gourgues. Brédier se trouvait à 400 m. à l'E.-N.-E. de la Négrie, et à 1 km. au N. de la petite gentilhommière de Flouyrac. Bien avant la Révolution, ce prieuré n'était plus qu'une ruine, et figure ainsi dans la carte de Belleyme (Maisonnette surmontée d'une croix inclinée vers la droite), il n'en subsiste plus la moindre trace sur le terrain, ni d'ailleurs sur le nouveau cadastre. Toutefois les cartes antérieures à la récente révision foncière portent, aux cotes 804 et 806, à 400 m. au N.-E. de la Négrie, deux petites constructions rectangulaires à peu près orientées qui portent le nom révélateur de Chapelle Saint-Julien. Le prieuré de Brédier était donc bien sur la paroisse de Queyssac, à quelques mètres, il est vrai, de ses limites avec Campsegret et Saint-Julien-de-Crempe.

M^{lle} Charreyre, s'étant adressée à Lérida au sujet de la rue del Conde del Fleix, a reçu les renseignements suivants que nous communiquons à M. Jean Secret :

« Francisco Fleix y Solans, prélat à Lérida, fut évêque à la Havane et plus tard archevêque de Tarragone, où il mourut en 1870. Il eut la réputation d'être très savant et très vertueux ».

M. Delfaud signale à Laguzat, commune de Château-l'Evêque, un amas de scories d'une grande densité ; à proximité a été trouvée une hache taillée en silex blanc. Ce n'est peut-être là qu'une simple coïncidence, mais rien n'exclut la possibilité de songer à une exploitation de minerai de fer remontant à l'âge néolithique.

Le Secrétaire général annonce qu'un accord est intervenu le 21 décembre entre le bureau de la Société et les délégués de la Fédération historique du Sud-Ouest : son président, M. Higounet et son secrétaire général, M. Etienne.

En conséquence le XI^e Congrès d'Etudes régionales de la Fédération est placé sous les auspices de la Société historique et archéologique du Périgord et avec le concours de l'Institut de Géographie de la Faculté des Lettres et de l'Institut d'Economie régionale du Sud-Ouest de la Faculté de Droit de Bordeaux, se tiendra à Bergerac, les samedi 10, dimanche 11 et lundi 12 mai. Des séances d'études autour du thème principal « la Dordogne et sa vallée », mais n'excluant aucunement les communications sur tous autres sujets sont prévues pour le 10 mai (après-midi) et le 12 mai (matinée). Le dimanche 11, sera réservé à une excursion dans la vallée de la Dordogne (Cadouin, Sarlat où l'on déjeunera, Domme, Limeuil et Trémolat) qui se confondra cette année avec la grande sortie que notre Société a l'habitude de faire au printemps.

Il est rappelé que les sections du Congrès sont au nombre de deux :

I. Histoire, Art, Archéologie, Littérature (d'œil et d'oc) ;

II. Géographie et Economie.

Les adhésions de principe devront être données *d'ici le 15 février* à la Fédération historique du Sud-Ouest, 20, *Cours Pasteur, Bordeaux*. Les auteurs de communications sont priés d'en faire connaître les titres ; un résumé de 20 lignes au maximum devra atteindre le Secrétariat *avant le 29 mars*.

Les études, espérons le, nombreuses qui seront présentées par les Congressistes feront l'objet d'un volume d'Actes, le IV^e publié par la Fédération, avec le concours financier de la Société historique et archéologique du Périgord.

M. Agelasto, le nouveau propriétaire du château de Fénelon de qui M. le Président salue la présence, adresse à la Société une aimable invitation à venir faire, en groupe, la visite de cette demeure historique.

ADMISSIONS. — M. Jouve, architecte D.P.L.G., rue Saint-Antoine, 135, Paris ; présenté par M. René Vincent et le D^r Lafon ;

M. Christian Magnac, étudiant, rue Victor-Hugo, 24, Périgueux ; présenté par MM. J. Secret et Delfaud ;

M. le Comte H. de Royère, rue de Lille, 29, Paris (VII^e) et le Lardin ; présenté par M. Jean Secret et le D^r Lafon.

Le Secrétaire général,

G. LAVERGNE.

Le Président,

D^r CH. LAFON.

ASSEMBLEE GENERALE DU JEU DI 6 FEVRIER 1958

PRESIDENCE DE M. LE D^r LAFON, PRESIDENT

Présents : M^{mes} Busselet, Dupuy, Fellonneau, Guille, Marchat, Médus, Mongibeaux, Montagne, Pivaudran, Plazanet, Ponceau, Soubeyran et Villepontoux ; M^{lles} Barnier, Beilvert, Blondel, Chambran, Chappier-Laboisnière, Ladougue, Marqueyssat, Parouty ; MM. Albié, Ardillier, Bardy, Becquart, Berthelot, Borias, Boucher, de Constantin de Châteauneuf, Duché, le D^r Faure, le R.P. Grillon, Guille, Guthmann, le marquis de Fayolle, Jean-Sylvaire, J. Lagrange, G. Lavergne, le D^r Maleville, Marty, Michel, Morquin, Peyrille père et fils, Pivaudran, Plazanet, l'abbé Pommarède, G. Ponceau, A. Quinquette, Ronzel, Saint-Amans, J. Saint-Martin, Secondat, Soubeyran, J. Secret et Villepontoux.

Excusé : M. Christian Dufour.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Ont été enregistrés les dons suivants :

Cahiers de Civilisation médiévale. X^e-XIV^e siècle, publiés sous la direction de MM. les Professeurs Crozet et Labande ; n^o 1, janvier-mars 1958 ; in-4^o, 139 p., 4 pl. hors-texte ; envoi du Centre de Civilisation médiévale de l'Université de Poitiers ;

Bulletin de l'Institut d'Histoire et d'Archéologie de Cognac et du Cognacais, n^o 1, année 1956-1957 ; in-8^o, 72 p. ; spécimen en vue d'échange ;

Hommage à l'abbé Henri Breuil pour son quatre-vingtième anniversaire, Mâcon, impr. Protat, 1957; in-fol, 109 p. et portrait hors-texte; envoi du Comité des amis et des disciples de l'éminent préhistorien, dans l'œuvre duquel le Périgord tient une si large place;

La caverne ornée de Rouffignac (Dordogne), in-4°, 17 p. (Extr. de *Gallia*, t. XV, 1957, fasc. 3, Préhistoire); hommage de l'auteur, M. l'abbé Breuil;

Au temps de la guerre de Cent ans. Châteaux et bastides en Périgord, article richement illustré paru dans *Médecine de France*, n° 88; Paris, O. Perrin, 1957; hommage de l'auteur, M^{me} P.-M. Grand. La miniature reproduite p. 20 concerne *Castillon en Périgord* et non *Châtillon*;

Saint-Médard-de-Gurçon (district de Mussidan) *à l'époque révolutionnaire*, d'après le livre-journal de Simon Baraton et les archives locales; Le Périgourdin de Bordeaux, 1957; pet. in-8°, 47 p., ill.; hommage de l'auteur, M^{me} A.-M. Bireau;

Eugène Le Roy. Pages choisies, par J.-L. Galet. Préface de M. A. Davesne. Bois gravés de M. Albe; Périgueux, P. Fanlac, 1957 (et non 1907); in-8°, 190 p. avec la suite des 32 planches; dans un étui cartonné; hommage de MM. Galet et Albe;

Notre vallée, n° de novembre 1957, contenant un article sur l'église restaurée de Saint-Saud; joints deux cartes postales de cet édifice, le rapport fait à Mgr l'évêque de Périgueux et le toast prononcé par M. le Curé de Saint-Saud, le 26 mai 1957, jour de la dédicace de l'église rénovée; don de M. Georges Rocal;

Plan de château de Villambard, à l'échelle de 1 cm. pour 10 m.; feuille de 0,59 x 0,97; offert par l'auteur, M. Guy Ponceau;

L'église de Saint-Jean-de-Baptiste d'Estissac, dans *Notre Bulletin*, journal des Usines Marbot et C^o, du 6 décembre 1957; *La Spiritualité de Saint-Front*, dans la *Semaine religieuse* de Périgueux, des 14 et 21 décembre 1957; hommage de l'auteur, M. Jean Secret, qui ajoute à ce don une série de 84 cartes postales de la Dordogne;

Les évêques de Sarlat et les Récollets du XVII^e siècle; in-8°, 14 p. (Extr. des *Études franciscaines*, t. VIII, 1957); hommage de l'auteur, M. Jean Valette;

La Revue de l'Assistance publique à Paris, n° 50, novembre-décembre 1957, contenant le début d'une « bibliographie hospitalière », appelée à rendre des services, in-4°; envoi du même;

Le « Courrier littéraire » de Robert Coiplet, consacré au livre de Pauline Newman sur *Eugène Le Roy*; coupures du *Monde*, du 11 janvier 1958; dons de MM. Bouchereau, Rol et Secret.

A ces dons vient s'ajouter celui de M. Saint-Martin qui, en dehors d'un lot considérable de catalogues de ventes de collections de monnaies et de médailles, a offert à la Société le *Nouveau manuel complet de numismatique ancienne, du Moyen Âge et moderne*, par Barthélémy, Paris, Rorel, 1866 et s.d., 2 tomes reliés, en un vol. in-8°, avec les atlas correspondant, également reliés, et un recueil manuscrit sur la numismatique ancienne, grecque et romaine, les monnaies gauloises, etc. Cette compilation de 844 p. in-fol., tirée des meilleurs auteurs, avec la description de monnaies romaines trouvées dans la Gironde et la Dordogne en 1844, est due à J.-F. Lapouyade, président du tribunal de La Réole et membre correspondant de l'Académie de Bordeaux. Né à Périgueux le 5 janvier 1796, Faure-Lapouyade était le fils du greffier du tribunal criminel de la Dordogne. Il a publié dans les *Actes* de l'Académie de Bordeaux des Souve-

nirs pittoresques sur Vésone et Périgueux (Cf. *Bull. de la Soc.*, 1921, p. 224).

M. le Président exprime aux divers donateurs les remerciements de la Société.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Parmi les romans récemment parus, M. le Président signale *Les Lions d'Aquitaine*, de Michel Peyramaure, qui narre la geste de Waifer, duc d'Aquitaine et de son rival, Pépin le Bref, par les seides duquel il fut assassiné dans la *Sylva Edobola* (notre Double actuelle) ; *Les taches du Soleil*, d'Yves Salgues, histoire d'amour qui se passe partiellement en Périgord Noir. Dans un tout autre genre, M. Jean Secret a noté, dans la collection « Les maîtres spirituels », l'excellente synthèse du R.P. F. Varillon, *Fénelon et le pur amour*, Paris, éditions du Seuil, 1957.

Le Bulletin monumental, fasc. 4 de 1957, sous la plume de M. Elie Lambert, signale *Un ancien plan inédit de Saint-Front de Périgueux*, dans le dossier G^o 155 des Archives Nationales ; il n'est ni signé ni daté mais peut se placer entre 1765 et 1775, époque à laquelle le chapitre envisageait quelques travaux avec une subvention royale. Ce plan est accompagné de deux devis dont l'un détaille les raisons des réaménagements projetés, notamment du chevet de l'église. Ce plan d'une précision remarquable, est reproduit dans l'article. M. Lambert remarque en passant que la vue de Saint-Front prise avant la restauration d'Abadie, et qui se trouve reproduite dans le *Congrès archéologique* de 1927, est inversée ; inversée également dans l'article « très documenté » qu'a publié M. Jean Secret dans les *Monuments historiques de la France*, de juillet-septembre 1956.

Qui était le Puyrenier, premier Consul de Périgueux qui reçut en cette ville, le 8 novembre 1557, le roi de Navarre et Jeanne d'Albret ? Telle est la question que pose *Chercheurs et curieux* de janvier 1958. — *Notre Vallée*, dans son riche numéro de Noël, publie un *Noël de guerre en Périgord*, d'André Maurois, un article de Jean Secret sur *les vieilles églises de chez nous*, et d'un anonyme, *les côtes de Saussignac*. *Le Bulletin de la Société des Etudes du Lot* d'octobre-décembre 1957 parle du château de Cabrerets qui a compté, parmi ses seigneurs, les Gontaud d'Auriolle et même les trois derniers ducs de Biron (1723-1756) ; il y est également question de l'écrivain et auteur dramatique Quercynois, Gustave Guichés, qui rédigea pour le XX^e fascicule de *Pays de France*, consacré au Périgord et au Quercy, une courte introduction.

La suite du travail de notre collègue M. André Delmas sur *Les Seigneurs du Chambon de Ventadour* paraît dans le n^o de juillet-décembre derniers de la *Société des Lettres, Sciences et Arts* de Tulle. Cette partie nous intéresse, car il y est beaucoup question des Beaufort, seigneurs de Limeuil au XV^e siècle.

M. le Président a insisté plus particulièrement sur un article de M. E.F. Monginet, *les Claretie* (*Ol Contou* du 15 janvier 1958), où est précisée l'ascendance périgourdine du grand écrivain Jules Claretie.

Jules Claretie (1756-1821) avocat, domicilié à Limeuil, eut deux fils et deux filles.

Le cadet, aussi prénommé Jean (1796-1887) fut juge de paix de Sainte-Alvère. Il n'eut qu'une fille qui épousa, en 1856, M. Bateau, inspecteur des Chemins de fer d'Orléans. De cette union naquirent un fils, Jules Bateau, écrivain et journaliste à Paris, qui vint mourir à Limeuil, et une

filles, Valentine, que certains de nos collègues ont bien connue et qui mourut à Périgueux. Elle avait conservé à Limeuil la maison de ses parents, la Becquie.

L'aîné des garçons, Arnaud, s'établit dans une propriété, appelée Ratevout, dans la commune de Sainte-Alvère. Il eut un fils et trois filles.

Ce fils, appelé Jean, comme ses ancêtres, abandonna le pays pour aller habiter Limoges et c'est dans cette ville que naquit, le 3 décembre 1840, Arnaud-Arsène, dit Jules, Claretie. En 1851 la famille alla s'installer à Paris. Aux vacances, le petit Jules revenait soit à Ratevout, chez le grand-père, soit à Limeuil, chez les bonnes tantes.

Jules Claretie s'est toujours dit périgourdin et c'est avec émotion qu'il a rappelé ses vacances dans plusieurs de ses romans. A la suite de son article, M. Monginet a reproduit un long passage de la préface de *Pierrette*, recueil paru en 1861, où il évoque ses vacances à Ratevout. Et dans le numéro du 1^{er} février du même journal, M. Monginet reproduit un passage de *Madeleine Berlin*, roman paru en 1868, où il parle de ses vacances à Limeuil.

Mis en goût pour ces intéressantes notes, M. le Président a demandé à M. Monginet quelques précisions. Celle-ci que par exemple, le père de Jules Claretie avait trouvé un emploi à Limoges, dans une fabrique de porcelaine ; mais M. Monginet ignore ce qu'il fit à Paris. Il ne sait pas non plus comment Léo Claretie, qui fut professeur agrégé de lettres dans un Lycée, puis homme de lettres et journaliste, était le neveu de Jules.

Enfin, dans *Ol Conlon* du 1^{er} février, M. Monginet précise que la maison familiale des Claretie est devenue l'école communale de Limeuil. Quant à Jean Claretie, le juge de paix de Sainte-Alvère, sa maison existe toujours dans la rue des Remparts.

On sait que Jules Claretie, de l'Académie française, mourut en 1913, âgé de 73 ans.

Notons enfin que le D^r Ch. Lafon a donné au *Périgourdin de Bordeaux* de janvier-février 1958 deux « portraits » fort attachants : *Le comte de Rioms et le chevalier d'Aydie* ; dans le même numéro, le R.P. Grillon traite des *origines périgourdines de Gui de Larigaudie*.

COMPTE DE GESTION. — M. Secondat, nommé trésorier de la Société par le Conseil d'Administration en remplacement de M. Corneille, démissionnaire, donne lecture du compte rendu de gestion de l'exercice écoulé, tel qu'il a pu l'établir sur les bases fournies par son prédécesseur. Personne n'ayant d'explications à demander ni d'observations à formuler, ce compte est approuvé et M. Corneille reçoit *quitus* de sa dernière gestion.

M. le Président propose de nommer trésorier honoraire notre très dévoué collègue qui a exercé ses fonctions au mieux de nos finances depuis la mort de Charles Aublant.

Cette proposition est acclamée.

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION. — Conformément à nos statuts, l'Assemblée a à élire aujourd'hui le Conseil d'Administration de la Société. M. le Président indique qu'il y a trois vacances à pourvoir : celle de M. Albert Granger, décédé ; celle de MM. Dandurand, nommé au

Lycée de Caen : celle enfin de M. Corneille, trésorier, dont le Conseil a accepté la démission dans sa réunion du 16 janvier.

Les bulletins de vote qui vont être distribués comprennent d'un côté de la feuille, les noms des douze membres sortants, de l'autre, les noms des cinq collègues proposés au choix de l'assemblée. Le Conseil ne comprenant que quinze membres, il y aura à rayer trois noms pour que le bulletin de vote soit valable ; du reste, chacun peut modifier à son gré la liste qui lui est remise. Pour assurer le secret du vote, les membres présents voudront bien passer dans la salle voisine qui servira d'isoloir, elle a été chauffée pour la circonstance.

Répondant à cette invitation, nos confrères se font inscrire et déposent successivement leur bulletin dans l'urne.

MM. Jean Sylvaire et Jacques Lagrange, désignés comme scrutateurs, procèdent au recensement des bulletins. Le résultat du scrutin est proclamé. Sur 55 votants, un seul bulletin nul. Le Conseil sortant est réélu en entier et complété par MM. Guy Ponceau, le R.P. Grillon et M. P. Borias.

M. le Dr Lafon exprime à l'assemblée les remerciements des élus.

COMMUNICATIONS. — M. Jean Secret annonce le classement, parmi les objets mobiliers, d'un Christ en croix, bois polychromé du XVII^e siècle, conservé à la sacristie de Nontron.

Il a trouvé dans la cave de notre collègue Guthmann, 35, boulevard de Vésone, des croix de consécration provenant de l'église démolie de Saint-Jean-l'Évangéliste. Il signale dans la maison Hennequin-Lagarde, place de la Mairie, des caves du XII^e siècle, voûtées en berceau et remonées tardivement sur d'énormes doubleaux.

Il a relevé à l'église de Saint-Jean-de-Côle, les traces d'une autre chapelle, aujourd'hui démolie, entre deux absidioles.

Il fait passer la photographie d'un buste en terre cuite de Mgr Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, conservé à Saint-Jean-de-Côle ; c'est une œuvre magistrale, un Houdon, peut-être. Elle serait à rapprocher du portrait en pied du prélat, conservé au château de la Roque et qui a été ...exporté il y a quatre ans.

Une autre photographie de M. Jean Secret est un Christ peint par un certain Gerval, dans l'église de Saint-Cyprien.

Notre vice-président donne lecture d'une note que vient de lui adresser notre collègue le colonel de Montferrand ; elle traite, fort spirituellement, du chemin de bois des églises rurales et sera publiée dans le *Bulletin*.

M. Guy Ponceau, avec l'autorisation de l'architecte, M. Guthmann, a recueilli dans les jardins situés au sud du boulevard Bertrand-de-Born des tessons de poterie à enduit lisse, des anses et des fonds d'amphores, qu'il offre à la Société ; il dépose sur le bureau le plan du château de Villambard qu'il vient de terminer sous la direction de M. Secret.

M. Secondat fait une observation au sujet du cluseau de ce château.

M. Guthmann se réserve de faire ultérieurement un exposé d'ensemble sur les trouvailles d'antiquités faites dans le chantier de H.L.M. qu'il dirige boulevard Bertrand-de-Born.

Dans une lettre adressée au Secrétaire général, M. de Mirandol demande de quand date la malencontreuse restauration de la partie orientale du château des Milandes : tour d'angle, tour d'escalier et fenêtres à gâble.

N'est-ce pas là un travail de l'architecte Lafflée, exécuté après un incendie, à la demande de la propriétaire, M^{me} Claverie ? Le fait est confirmé par M. Jean Secret.

M. Noël Becquart a relevé les accroissements des Archives de la Dordogne en 1957, à l'intention des lecteurs du *Bulletin*.

M. Gérard Lavergne marque l'intérêt de la *Bibliographie hospitalière* que commence à publier la *Revue de l'Assistance publique à Paris*.

Il résume l'étude que M. Jean Valette a consacrée aux démêlés des évêques de Sarlat avec les Récollets de cette ville (Voir aux *Entrées*). Peu de religieux ont donné plus de tablature aux pacifiques prélats sarladais. Détail piquant : le Parlement soutenait à fond l'offensive des Récollets contre les évêques : de guerre lasse, Mgr François II de Salignac-Fénélon envisageait le recours au Souverain Pontife (postérieurement à avril 1662).

M. le Secrétaire général signale dans le domaine de la préhistoire, la découverte de gravures et de peintures préhistoriques dans la grotte de Villars ; et d'autre part, le pillage du gisement de la Gravette et le vol des collections de M. Lacorre, aux Eyzies.

M. Jacques Lagrange fait un compte rendu détaillé de la découverte de Villars, qu'il faut mettre entièrement à l'actif du Spéléo-Club périgourdin. De 1953 à 1957, ses équipes avaient démêlé l'architecture de ce labyrinthe souterrain et signalé ses principales curiosités : amoncellements de concrétions des étages supérieurs, merveilleuses « excentriques », et dans les galeries du Nord, griffades d'ours. Cet indice fut jugé d'une importance particulière. Si l'ours avait hanté la caverne, pourquoi les Paléolithiques ne l'auraient-ils pas suivi ? Mais il y avait mieux encore : un mystérieux trait bleu noir sous le voile de calcite d'une paroi.

Dans une descente qu'il firent dans la grotte de Villars le 19 janvier dernier, les membres du Spéléo-Club que préside, depuis le départ de Bernard Pierret pour Taza, M. Robert de Faccio, se trouvèrent soudainement arrêtés par une barrière de piliers stalagmitiques. Avec l'autorisation du propriétaire, M. Versavaud, ils brisèrent l'obstacle et se trouvèrent aussitôt dans une salle de 30 mètres de long sur 10 de large, dont les côtés étaient recouverts de figurations humaines et animales et de signes tectiformes.

M. l'abbé Glory, aussitôt prévenu, procéda en compagnie des spéléologues à l'inventaire de cet admirable ensemble gravé ou peint, qui compte des chevaux, des ours, un mammouth, un rhinocéros, et même un sorcier affrontant un bison. Les couleurs employées sont l'ocre et le bleu noir, on se trouve en présence d'une œuvre artistique remontant au moins à 30.000 ans avant notre ère, et qui prend place entre l'Aurignacien et le Périgordien.

À la suite de cette découverte sensationnelle la grotte de Villars vient d'être classée.

M. Jacques Lagrange, à l'appui de son exposé, montre les photographies qu'il a prises — les premières à notre connaissance — des figu-

raisons les plus remarquables de la « salle des peintures », et notamment l'ours gravé recouvert par une sorte de grille, le sorcier en face du bison comme le toréador devant sa victime encornée, etc.

M. le Président remercie M. Jacques Lagrange de son exposé.

Lecture est donnée par M. le Secrétaire général de la circulaire émanant de la Fédération historique du Sud-Ouest au sujet du Congrès de la Vallée de la Dordogne, en mai prochain ; on en connaissait déjà les grandes lignes.

ADMISSION. — M. Charles Ribadeau-Dumas, rue Sébastien-Bottin, 9, Paris (VII^e) ; présenté par M. Fleury Manhès et le marquis de Constantin de Châteauneuf.

Le Secrétaire général,

G. LAVERGNE.

Le Président,

D^r Ch. LAFON.

SEANCE DU JEUDI 6 MARS 1958

PRESIDENCE DE M. LE D^r LAFON, PRESIDENT

Présents : M^{mes} Berton, Busselet, Fellonneau, Guille, Médus, Plazanel, Ponceau, Vilatte, Villepontoux ; M^{lles} Chambran, Eymard, Marqueyssat, MM. Albié, Ardillier, Bélanger, Berthelot, Borias, le colonel Delfau, Dufour, le D^r Faure, le R.P. Grillon, Lavergne, Magnac, le D^r Maleville, Marty, Plazanel, Ponceau, Ronzel, J. Saint-Martin, Sauve, Secondat, Secret et Villepontoux.

Se fait excuser : M. Jean Lassaigne.

NECROLOGIE. — M. le Chanoine Basile Pécouyol, curé de Saint-Georges.

L'assemblée s'unit aux regrets exprimés par M. le Président.

FELICITATIONS. — M^{me} Fellonneau, M^{lle} le D^r Gastaud et M. Marty pour les distinctions qui leur ont été accordées.

REMERCIEMENTS. — M. le Comte de Royère.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Ont été enregistrés les dons suivants :

Maine de Biran, homme politique. Préface de M. H. Gouhier; Paris, La Colombe, 1958; in-8°, 214 p.; hommage de l'auteur, M. Jean Lassaigne à qui M. le Président décerne le plus mérité des éloges;

La « Scriptura de Sancto Fronto nova » attribuée au chorévêque Gausberti: Bruxelles, Société des Bollandistes, 1957; in-8°, 28 p. (Extr. des *Analecta Bollandiana*, t. LXXV, fasc. 3-4); hommage de l'auteur, le P. Maurice Coëns;

Annuaire 1958 de la Société amicale du Périgord, à Bordeaux ; précédé d' « Images du Périgord », photos de B. Biraben ; in-8°, 68 p., envoi de la Société ;

Constellation, n° de janvier 1958, contenant l'article de Bernard Carol, La mâchoire de Montignac ; in-8°, 192 p., ill. ; don de M. Géraud Lavergne ;

Radar, du 15 février 1958, n° spécial sur les fresques de la grotte de Villars, et une coupure du *Monde*, du 12 février, sur l'étude des ossements de Regourdou ; envoi de M. Rol ;

C'est ainsi que s'éclairaient nos ancêtres, dans *Notre Bulletin*, du 7 février 1958, et le plan du château d'Excideuil, à l'échelle de 1 cm. pour 2 m. ; hommage de l'auteur, M. Guy Ponceau ;

Avec les fins ébénistes d'autan, dans *Notre Bulletin* du 24 janvier 1958, décrivant une armoire à deux portes du milieu du XVII^e siècle (collection du marquis du Lau) ; et Histoire de Saint-Front, avec sa traduction en espagnol, dans le *Bulletin de la Société des Etudes hispaniques*, 1^{er} trimestre 1958 ; hommages de l'auteur, M. Jean Secret ;

Nord Automobile, de janvier-février 1958, où un article très bien illustré de M. J. Cuny évoque le Périgord, terre des châteaux et de la gastronomie ; don de notre vice-président.

Il nous est également parvenu des coupures de *l'Information sarladaise* et de *l'Essor sarladais* ayant trait au squelette trouvé au Mont Saint-Pié, près de Plazac ; aux peintures de la grotte de Villars et à la situation à la Roque-Gageac, après l'éboulement de la falaise.

REMERCIEMENTS. — M. le Comte de Royère.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Le volume du CXIV^e Congrès archéologique de France, tenu à La Rochelle en 1956, contient un travail de M. Féray sur le château de Plassac en Saintonge ; l'auteur, remarque M. le Président, a confondu le second duc d'Épernon avec ses fils, « le beau Candale » ; le duc ne mourut qu'en 1661, faisait ses héritiers deux neveux très éloignés, Joseph-Henri et Henri-François de Foix-Gurson, ducs de Randan, et léguant aux Aydie, le comte François III et son frère Antoine, la baronnie de Rions. Dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, de décembre 1957, le D^r L. Pradel apporte une documentation complémentaire sur le Solutréen de Badegoule. Le *Périgourdin de Bordeaux*, de mars 1958, publie un article de Joseph Lemoine sur Saint-Jean-de-Côle, les armes du prieuré, quelques sceaux et un tableau conservé dans l'église y sont reproduits. La suite de l'histoire du château de Viregogue est donnée dans *Ol Conton* du 15 février 1958.

Dans le *Bulletin* cité de la *Société des Etudes hispaniques*, M. J.-R. Daudou évoque, en espagnol la mémoire du Roi d'Araucanie, l'avoué Tou-nens (photos de sa maison natale et de sa tombe).

ELECTION DU BUREAU. — A l'issue de la séance du mois dernier, les membres du nouveau Conseil d'Administration ont procédé à l'élection du Bureau pour l'année 1958. Ils ont élu à l'unanimité :

Président : le D^r Ch. Lafon ;

Vice-présidents : MM. Jouanel, Dusolier et Jean Secret ;

Secrétaire général : M. Géraud Lavergne ;

Secrétaires adjoints : MM. Becquart et Guthmann ;

Trésorier : M. Secondat ;

Trésorier adjoint : M. Ponceau.

COMMUNICATIONS. — M. le Secrétaire général rappelle qu'une équipe du Spéléo-Club est retournée le 8 février à Villars, elle a passé trente-six heures dans la grotte pour pousser les recherches plus avant. On a su, à la remontée, que de nouvelles peintures et qu'une gravure de cervidé avaient été relevées. Autre découverte d'importance : une ramure de renne « calcifiée », trouvée dans les éboulis devant les peintures.

Dans son laboratoire de la Sorbonne, M. le Professeur Piveteau a terminé l'étude d'une partie des ossements de l'Homme de Regourdou : un Néanderthalien, très proche de ses congénères de la Chapelle-aux-Saints et de la Ferrassie.

A la limite des communes de Plazac, de Bars et de Rouffignac, au lieu dit Mont-Saint-Pié, où s'élevait une chapelle à pèlerinage, l'ouverture d'une carrière a mis au jour un squelette incomplet ; il ne date que du moyen âge ; à deux kilomètres de l'endroit, a été trouvé un fer de lance Wisigothique, paraît-il.

M. Lavergne relève le mérite de l'édition critique que vient de donner le P. Maurice Coens de la vie de Saint Front attribuée au chorévêque Gausbert (v. aux Entrées) ; le texte utilisé est celui du ms. lat. 5365 de la Bibliothèque Nationale, provenant de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges. Le même savant avait déjà publié dans les *Analecta Bollandiana*, t. XLVIII (Bruxelles, 1930), la vie la plus ancienne de l'apôtre du Périgord.

Avant de partir pour Madagascar, où il va organiser le dépôt d'archives du gouvernement de la Grande Ile, M. Jean Valette nous a fait parvenir copie de deux lettres de l'abbé Audierne (1859 et 1881) et de deux lettres du greffier poète Ludovic Sarlat (1864), adressées à leur compatriote l'helléniste J.-B. Rossignol ; elles proviennent des archives de l'Assistance publique à Paris.

Abadie s'intéressa-t-il aux problèmes archéologiques de Saint-Front ? Telle est la question que se pose M. Jean Secret, au vu d'une lettre sans date vraisemblablement adressée par le célèbre architecte à son sous-ordre, Lambert : il cherchait à connaître l'emplacement exact d'une troisième confession, signalée par F. de Verneilh. Cette lettre sera publiée avec le commentaire qui l'accompagne.

Notre vice-président dit un mot des fresques de l'église de Montpezat (Tarn-et-Garonne).

Répondant au vœu émis par M. Jean Secret, dans notre *Bulletin* (1957, p. 68), M. Alix Régis, membre de notre Société, a adressé la liste des colombiers de la commune de Saint-Chamassy. Ils s'élèvent au nombre considérable de 23, dont 4 en ruines et 8 encore habités par des pigeons.

Cinq d'entre eux sont sur plan circulaire : le Sud, la Diguerie (décapité), Saint-Chamassy-Bourg (maison Lacombe), le Prieur, Maisonneuve.

Dix-huit sont sur plan carré : la Loge, les Grisés, la Batut, la Viragne, Pechgaures, le Luc, le Petit-Breuil, Lascombe, trois colombiers à Laumède, deux colombiers à Maisonneuve, Mouscat, Verliac, la Peyrou-

lasse (autrefois à Jean Rey, du Bugue), Vicq (transformé en habitation et qui surplombe la Dordogne), Fonlionel.

Pour enrichir notre photothèque, M. Alix a accompagné cette liste, par les photographies de 7 de ces colombiers.

Dans le même but, il a ajouté les photographies de deux colombiers carrés de la commune d'Audrix (le Batut et Cabrier) ainsi que deux photographies d'un colombier carré, daté de 1627, dans la maison Canteloube à Saint-Amand-de-Coly ; trois photographies du manoir des Beaupty et des Carbonnières à Saint-Chamassy, et une du manoir de Perdigal.

Remerciements sont volés pour M. Alix Régis qui enrichit ainsi notre documentation photographique.

M. Marcel Secondat s'est livré à une étude minutieuse de l'église de Plazac et de ses dépendances, vestiges, comme on sait, d'un château des évêques de Périgueux. L'édifice qui remonte au XII^e siècle a fait l'objet de retouches nombreuses dont jusqu'ici les archéologues n'ont pas suffisamment tenu compte. L'excellente mise au point de notre collègue apporte des vues nouvelles. Par exemple, le clocher, planté au chevet et en dehors de l'église ne serait autre que l'ancien donjon du château épiscopal ; la statue de la Vierge à l'Enfant qui surmonte, depuis 1888, le pignon bizarre de la façade serait de l'époque gothique (elle était auparavant dans la chapelle Sainte-Catherine).

En vue d'une histoire du couvent des Frères Prêcheurs de Périgueux, le R.P. Grillon a commencé à grouper et à vérifier les documents dont il dispose sur place : il donne à l'assemblée ses premières conclusions critiques.

Dans l'église désaffectée de Saint-Martin de Limeuil, sur le pilier faisant face à la chaire, à deux mètres environ du sol, des peintures à fresque en partie cachées sous le plâtre ont été décélées par M. Belanger. Elles représentent deux personnages, homme et femme, en costume du XVI^e siècle, sur l'identité desquels il est difficile d'être fixé. Notre collègue a fait faire une copie en couleurs de ces portraits et il a l'amabilité de l'offrir à la Société.

M. le Président lui exprime ses remerciements.

M. Jean Secret propose le vœu suivant :

« Considérant que l'église Saint-Martin de Limeuil est un spécimen intéressant de l'art roman, avec sa coupole et son abside semi-circulaire :

» Qu'elle conserve deux inscriptions de 1190 et 1250 (l'une et l'autre classées parmi les objets mobiliers des M.H.), ainsi que des restes de fresques et de litres armoriées ;

» La Société historique et archéologique du Périgord émet le vœu que cette église soit classée parmi les monuments historiques et qu'une étude soit faite pour la consécration des peintures encore partiellement engagées sous des couches de plâtre. »

Adopté à l'unanimité.

M. Joseph Saint-Martin a extrait, à notre intention, de sa collection d'estampes, trois portraits gravés de Mgr Christophe de Beaumont, archevêque de Paris (1716-1761) ; dans l'un d'eux, dessiné *ad vivum* par Souzée et colorié à la main, le prélat est en pied, avec la mitre et la crosse.

A cette suite s'ajoutent deux grandes gouaches sur vélin de très agréable facture : l'archevêque parlant à des religieuses agenouillées (1759), l'archevêque, avec sa crosse, gardant un troupeau de brebis et mettant les loups en fuite.

La nouvelle édition des *Essais*, parue au Club du Meilleur Livre (collection Astrée) fournit à M. Saint-Martin l'occasion de dresser la liste des rééditions contemporaines de Montaigne.

M. Guy Ponceau commente brièvement son plan à grande échelle du château d'Excideuil.

ADMISSIONS. — M. Robert de Faccio, président du Spéléo-Club Périgourdin, rue Mignot, 1, Périgueux; présenté par MM. Jacques Lagrange et Jean Secret ;

Mlle Delmon, rue Saint-Front, 5, Périgueux ; présentée par MM. Borias et Lamongie;

Mme Jean Lagarde, propriétaire-viticulteur, Pomport (Dordogne) ; présentée par MM. Perche et G. Saumagne;

M. Marquette, agrégé d'Histoire, professeur au Lycée de Garçons. Périgueux; présenté par MM. Jean Secret et Saint-Amans ;

Mme Jeanne Portas, rue de Metz, 7, Périgueux ; présentée par MM. G. Boisserie et G. Lavergne ;

Mme Prudhomme, rue des Deux-Ponts, 1, Périgueux, présentée par Mlle Parouty et M. Jean Secret.

Le Secrétaire général,

G. LAVERGNE.

Le Président,

D^r Ch. LAFON.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Main body of faint, illegible text, appearing to be several lines of a letter or document.

Lower section of faint, illegible text, possibly a signature block or concluding remarks.

Faint text at the bottom of the page, possibly a footer or reference.

MAITRES DE FORGES DU NONTRONNAIS AU XVIII^e SIÈCLE

Si le Nontronnais, région de roches cristallines dont les teintes sombres contrastent avec les tonalités plus claires des calcaires proches, pays également de l'arbre et des eaux-vives, présente de nos jours une économie essentiellement rurale, il connut, au XVIII^e siècle notamment, une puissante activité sidérurgique. Cette ancienne métallurgie du fer animait de nombreuses forges, dispersées dans les vallées fluviales, mais toutes retentissantes des chocs sourds et répétés de leurs marteaux-pilons et de leurs martinets hydrauliques. Nous voudrions essayer d'évoquer, non certes le monde affairé des ouvriers forgerons, mais la silhouette de quelques maîtres de forges du Périgord septentrional ¹.

I. — LES « GENTILSHOMMES FORGERONS » :

L'EXEMPLE DU MARQUIS MARC-RENÉ DE MONTALEMBERT

Posons une question au seuil de cette étude: les maîtres de forges nontronnais du XVIII^e siècle appartenaient-ils à la noblesse authentique? Une discrimination préalable s'impose. Il importe, en effet, de distinguer le maître de forges du propriétaire de l'usine qui la louait mais l'exploitait pas. Le maître de forge est celui qui dirige effectivement l'entreprise industrielle, passe des marchés avec le roi, tient une comptabilité, veille au recrutement des ouvriers et se débat pour faire vivre sa forge. Il faut reconnaître qu'aucun d'entre eux n'a appartenu à la noblesse locale. Par contre, celle-ci a fondé la plupart des forges. Il suffit de remarquer la présence du château près de la forge pour comprendre la communauté d'intérêt entre l'un et l'autre ². La forge fut pour le seigneur propriétaire, comte ou marquis, sa meilleure source de reve-

1. Se reporter, pour une étude plus détaillée de cette ancienne sidérurgie, au *Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord*, t. LXXXI (1954), p. 109. Nous avons donné antérieurement : L'ancienne industrie de fer en Nontronnais du xviii^e à la fin du xix^e siècle (t. I et II) ; copie dactylographiée déposée aux Archives départementales de la Dordogne (371 p.) ; — L'ancienne industrie du fer dans le Périgord septentrional, dans la *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, t. XXVII (1956), p. 243-268 ; — L'ancienne industrie du fer dans le Périgord septentrional du xviii^e au début du xix^e siècle dans *Actes du Colloque international « Le Fer à travers les âges »*, Nancy 1955, p. 309-313.
2. Nous n'avons pas l'intention de dresser, après Nadaud, R. de Langardière et le baron de Verneilh, *Bull. cit.*, t. VI (1879), p. 52-78, la liste des familles nobles qui ont possédé des forges. Soulignons cependant le comte de Javerlhac à la Mothe de Feuillade, le comte de Roffignac pour la Chapelle Saint-Robert, les Coubé de Lusignan (puis le marquis de Montalembert) à Forge-Neuve, le comte de Ribérac pour Rudeau et Bourqueuil, la famille Trion de Panvillier sur le haut Bandiat, la famille Chapt de Rastignac à Firbéix, le comte de Lubersac à Savignac-Léobrier, le comte de Payzac etc...

nus car les cens et rentes étaient d'un mince rapport au XVIII^e siècle en dépit de la réaction féodale. La noblesse périgourdine, vivant parfois à la Cour, fut toujours besogneuse. Aussi préféra-t-elle louer ses forges. Blanchard de Sainte-Catherine, par exemple, versait au comte de Javerlhac un loyer annuel de 2.500 livres pour la forge de la Mothe et de 5.500 livres, au comte de Roffignac, pour celle de la Chapelle Saint-Robert; il faudrait ajouter, de plus, les nombreux avantages en nature (charges de fer, taques de fonte, charbon pour les cuisines, poterie etc...) consentis par le maître de forges au propriétaire ³. La noblesse ne vendit ses forges que tardivement, soit à la fin du XVIII^e siècle, soit au cours de la tourmente révolutionnaire quand elles devinrent moins rentables.

Il faut, cependant, insister sur le rôle exceptionnel du marquis Marc-René de Montalembert qui fit une carrière courte, mais brillante, de maître de forges et intéressa à ses entreprises son frère le chevalier Paul de Montalembert. Le marquis, qui fut un entrepreneur de classe, fit du Nontronnais et plus spécialement des forges du Bandiat une très importante région productrice d'artillerie pour la marine du Ponant basée à Rochefort.

La personnalité de Montalembert et son œuvre majeure, la création de la fonderie de Ruelle ont fait, récemment, l'objet de savants et magistraux travaux ⁴. Mais ceux-ci n'ont pas suffisamment mis en lumière le rôle, involontaire sans doute mais cependant déterminant, de l'entreprise de Montalembert pour l'essor remarquable de la métallurgie du fer en Nontronnais de 1759 à 1775 environ. La situation vers le milieu du XVIII^e siècle est claire; les forges du Bandiat sont inactives. Le procès-verbal et inventaire de Forge-Neuve dressé, le 29 décembre 1750, par le notaire Boyer ⁵ en présence du marquis de Montalembert, démontre clairement que l'usine était en chômage depuis longtemps. Elle ne comprenait qu'un seul haut fourneau presque démoli. Il ne restait plus « aucun soufflet ni instruments servant au dit fourneau ». La présence, comme témoin signataire de l'acte notarié, de François de Lapousge, « juge de Feuillade habitant la forge de Rudeau, paroisse de Saint-Sulpice » montre enfin que, si Montalembert avait acheté Forge-Neuve, il avait auparavant, loué diverses autres

3. Voir Arch. dép. de la Dordogne, II E 874-877. Ajoutons que Blanchard de Sainte-Catherine avança à la famille de Roffignac, pour conserver la forge de la Chapelle Saint-Robert, la somme de 63.000 livres qui ne lui fut jamais remboursée.

4. P.M.J. CONTURIE, *Histoire de la Fonderie Nationale de Ruelle (1750-1940) et des anciennes fonderies de canons de fer de la Marine* (t. I, 1750-1855 et t. II, 1855-1880), Paris Imprimerie Nationale, 1951-1952.

Un compte-rendu partiel de cet ouvrage monumental et richement illustré a été publié par M. Secoudat dans le *Bull. de la Soc. du Périgord*, t. LXXXII (1955), p. 59-64.

5. Forge-Neuve (Javerlhac). — Minutier Boyer (étude M^e Marquet, de Nontron), Basse de 1750, minute n^o 76, du 29 décembre 1750.

forges de la région. Un document ⁶ va nous permettre de dresser la liste complète des usines de l'entreprise Montalembert ; c'est une carte datée de 1758, qui s'intitule : « Carte d'une partie de l'Angoumois et du Périgord pour l'intelligence des forges et des mines de fer de ces provinces ». Le titre est accompagné de ce commentaire : « L'on y voit les positions des anciennes forges à canons de Rancogne et de Plancheminier avec celles de Bonrecueil et de la Chapelle rebâties en entier et mises à deux fourneaux. L'on y voit aussi la situation de la nouvelle forge de Ruelle dans laquelle on a bâti à la place d'une ancienne Papetrie (sic) deux fourneaux et huit machines à forer ». Montalembert possédait, à titre personnel, Forge-Neuve sur le Bandiat ⁷ et Ruelle sur la Touvre. Il exploitait, en location, les usines de Jommelière et de la Chapelle Saint-Robert sur le Bandiat, celles de Rudeau, de Bonrecueil et de Combiér sur la Nizonne, enfin celle de Montizon sur un affluent de rive droite de la Tardoire. Autour de ces huit forages à deux fourneaux gravitaient les usines « des Caneaux » sur la Dronne, de Plancheminier en Angoumois, d'Etouars sur la Doue, de Pontrouchaud et de Rancogne sur la Tardoire et la forge de la Mothe sur le Bandiat. En somme 16 hauts-fourneaux du groupe Montalembert et huit autres (répartis entre 6 forges) constituaient, au milieu du xviii^e siècle, l'important foyer métallurgique du Bandiat spécialisé dans la production d'artillerie de marine. Il est nécessaire de rappeler que le marquis de Montalembert, bien informé et jouissant d'un réel crédit à la Cour, obtint un important marché de 1.400 pièces d'artillerie de marine de tous calibres ⁸. Il reçut de l'Etat de très importantes avances de fonds (qui se chiffraient à 1.909.781 livres en 1754). Il put ainsi réorganiser, rééquiper les diverses forges du Bandiat, de la Nizonne et de la Tardoire, tout en édifiant la nouvelle usine de Ruelle ⁹. Mais, d'autre part, le marquis forgeron n'exerça qu'une surveillance lointaine sur la bonne marche de son entreprise; il en confia la direction à son frère le chevalier Paul de Montalembert pour Ruelle, soit à plusieurs commis comme Guyon à la Mothe et Lapouge de la Francherie à Bonrecueil et à Rudeau. Aussi l'exécution du marché, d'autre part, fut si lente et si défectueuse

6. Arch. dép. de la Dordogne, II E 866.

7. Minutier Boyer, liasse 1750, minute n° 75, du 27 décembre 1750. « Achat du chef de Forgerie par Mr. Marc René, marquis de Montalembert (ici présent) à la famille de Couhet de Lusignan ». La forge et les dépendances coûtèrent au marquis 27.600 livres.

8. En novembre 1750. Pour le détail de ces « opérations » de Montalembert se reporter à M. CONTURIS, op. cit., chap. II.

9. Notons, pour mémoire, que la région du Bandiat avait produit du canon avant l'entreprise Montalembert : en 1683 à Rudeau et aux Bernardières (*Bull. Soc. du Périgord*, t. LVII (1930), p. 264) ; vers 1730 on fondait du canon de marine dans les mêmes forges car le chevalier de Lagrange-Chancel y vit « fondre et mouler quantité de canons de fer de tous calibres » et fut horrifié par « les cyclopes qui entretiennent ces feux » (même *Bull.*, t. XLIV (1917), p. 70).

que Machault d'Arnouville, le nouveau ministre, retira à Montalembert la direction de son affaire, pour la confier à Maritz, « l'humble fondeur suisse », fraîchement naturalisé, directeur de la fonderie de bronze de Strasbourg. Le marquis évincé eut beau protester énergiquement contre « l'invasion du sieur Maritz »¹⁰, la décision de Machault était irrévocable; sa réplique fut cinglante: « On ne serait pas tombé dans la disette où l'on est de canons, écrivait-il à Montalembert, si vous aviez rempli vos premiers engagements pour lesquels il vous a été procuré plus de secours de toutes espèces qu'il n'en a jamais été accordé dans aucune entreprise; c'est un reproche que l'on aura toujours à vous faire et qui est indépendant du retardement qu'a pu occasionner l'établissement des machines de Mr. Maritz »¹¹. Aussi Montalembert, qui flairait le danger, s'était-il empressé de passer un contrat de fabrication, le 30 août 1755, avec trois sous-traitants de la vallée du Bandiat. Voici un extrait significatif de cette convention, qui allait décider de la carrière de trois maîtres de forges du Nontronnais:

« Nous soussignés, Marc-René de Montalembert d'une part et Jacques Derex, sieur des Rivières, François Delapouge, sieur de la Francherie et Louis Blanchard de Sainte-Catherine, d'autre part, consentons et nous soumettons à exécuter tous les articles qui suivent: *Article I.* — Nous dits associés, ferons couler et fabriquer dans les forges de Bonrecueil, la Chapelle, Jommelières et Montizon, la quantité (sic) de 12.000 quintaux de fonte de fer en canons, par chacun an, et ce, pendant l'espace de 3 ans, faisant en total pendant le dit temps la quantité de 36.000 quintaux, à commencer les dites trois années au premier novembre prochain »¹². (1755.)

Ce traité ne fut pas exécuté car il fut résilié par Maritz; ce dernier passa avec les trois maîtres de forges ci-dessus, trois autres contrats les 6 décembre 1755, 8 octobre 1756 et 9 octobre 1756. Le but de Maritz était d'achever l'entreprise du marquis forgeron. Les contractants avaient reçu des assurances écrites qui les déchargeaient des engagements avec Montalembert¹³. Ce fut, d'ailleurs, le point de départ d'une longue procédure, engagée par Montalembert, le 27 juillet 1763 contre Maritz, Blanchard de Sainte-Catherine et Lapouge de la Francherie. Ce « litige avec la Marine » eut son dénouement en 1768 après l'intervention du roi au Parle-

10. Voir Arch. dép. de la Dordogne, II E 806.

11. Voir CONTURE, *op. cit.*, p. 133. Les « machines de M. Maritz » sont de nouveau bancs de forage des canons, à forêt fixe; la pièce était entraînée dans un mouvement de rotation par une roue hydraulique. Maritz les avait mises au point et elles étaient supérieures à celles de Montalembert dont il se disait l'inventeur. Voir, pour cette querelle du forage, Arch. dép. de la Dordogne, II E 806.

12. Arch. dép. de la Dordogne, II E 806. Document écrit de la main de Blanchard de Sainte-Catherine dont voici le titre exact: « Copie conforme du traité que MMrs Desrivieres, Delapouge et Sainte-Catherine ont passé avec Mr. le marquis de Montalembert en date du 30 août 1755 et dont ils n'ont jamais hnt de double signé de Mr. de Montalembert ».

13. Arch. dép. de la Dordogne, II E 806.

ment de Paris. On peut se demander, en définitive, si le but secret de ce long procès n'était pas plutôt de voiler les exactions passées, sous le couvert de la bonne foi, par de véhémentes protestations contre « l'invasion du sieur Maritz... »¹⁴. Nolons simplement que, pour nous, Montalembert ne fut qu'un maître de forges occasionnel; assailli toute sa vie de besoins d'argent il envisagea son affaire sous l'angle uniquement spéculatif. Mais il eut le mérite d'orienter la carrière de deux maîtres de forges nontronnais comme il prépara et réalisa la liaison des forges du Bandiat avec celles de l'Angoumois et avec Ruelle essentiellement. Enfin, c'est Montalembert qui attira l'attention du département de la Marine sur les fonderies nontronnaises. Le marquis eut, d'ailleurs, nettement conscience de son rôle déterminant car il écrivit, non sans une certaine rancœur mêlée d'orgueil, dans un mémoire de 1768: « Il (Maritz) ne connaissait en aucune façon les sieurs de Sainte-Catherine et consorts. Ce premier n'avait jamais fait fondre un quintal de fer. Il s'était trouvé fort heureux, peu de temps avant, que le marquis de Montalembert eût bien voulu le charger de la fourniture de ses mines. Il est certain qu'il n'eût pas été le (Maritz) chercher pour les mettre en possession de toutes ses forges ». Nous lisons, un peu plus loin dans le même mémoire¹⁵ cette dédaigneuse remarque: « De qui étiez-vous connu avant que le marquis de Montalembert vous eût accordé sa confiance? » Si le marquis forgeron fut une remarquable exception, dans la noblesse locale, il faut remarquer que les véritables maîtres de forges eurent l'occasion de fréquenter le milieu nobiliaire, de s'y créer des sympathies et parfois de s'élever dans la hiérarchie sociale. Nous aurons l'occasion de constater, par la suite, que la situation de maître de forges menait parfois à la noblesse.

II. — LA RÉUSSITE EXCEPTIONNELLE DE LOUIS BLANCHARD DE SAINTE-CATHERINE ET DE LAPOUGE DE LA FRANCHERIE

A) Origines sociales et fortune foncière

Si les maîtres de forges nontronnais du XVIII^e siècle n'appartenaient point à la noblesse authentique, ils étaient tous à la tête d'un important patrimoine foncier. Il fallait, en effet, de solides capitaux pour gérer une grosse fonderie; mines, charbons, transports onéreux, outillage, exigeaient de gros investissements. Et le plus souvent, en dépit de leurs grandes ressources personnelles,

14. Pour la liquidation de l'entreprise Montalembert, voir COSTURE, op. cit., ch. II, et le Bull. cité note 4.

15. Arch. dép. de la Dordogne, II E 866.

plusieurs fondeurs de canons du Bandiat ne purent pas toujours faire face à leurs dépenses et durent emprunter de l'argent frais à la bourgeoisie financière d'Angoulême, de Rochefort et de Paris.

Plusieurs maîtres de forges nontronnais appartenaient à la bourgeoisie locale bien pourvue d'offices de justice ou fermière de revenus féodaux. Louis Blanchard de Sainte-Catherine ¹⁶, notamment, était un robin « fermier des dîmes du prieuré de Bussièrè-Badil ¹⁷ », fermier des revenus de la baronnie de Montbron ¹⁸. Ses ancêtres furent tous possesseurs d'offices de justice, et amassèrent lentement une confortable fortune foncière. Il fut également contrôleur des actes à Montbron, car il était originaire du village de Sainte-Catherine situé non loin de cette petite ville. Il appartenait donc à cette classe sociale qui savait diriger, gérer des affaires et protéger les humbles de la région.

Blanchard possédait « une belle maison et domaine de Sainte-Catherine valant au moins, y compris les rentes qui sont dans la paroisse de Vilhonneur, 70.000 livres » et une « belle maison près de Paris avec ses agréments, valant y compris le mobilier, 70.000 livres ¹⁹ ». Il s'agit de la maison de Fontenay-sous-Bois achetée en 1770. Blanchard fut même propriétaire de la terre et forge de Pontrouchaud, dans la paroisse de Roussines en Angoumois et vraisemblablement de plusieurs autres domaines dans la même province.

B) La réussite de Lapouge de la Francherie

François Delapouge, sieur de la Francherie ²⁰, maître de forges à Bonreueuil, Rudeau, Sous-Périgord et de Jommelières, fut, lui aussi, un important propriétaire foncier. Il était vraisemblablement originaire de Savignac-de-Nontron car les registres paroissiaux de Savignac-de-Nontron signalent de nombreux Delapouge, maîtres de forges ou maîtres poëliers, depuis le xvii^e siècle. Et on peut se demander si ce François Delapouge qui se maria en 1744, à Savignac, avec « demoiselle Marie Puybareau » n'est pas le futur maître de forges. C'est vraisemblable, compte tenu de la tradition familiale. De toute façon François Delapouge était qualifié, dès 1750, de « juge de la juridiction de Feuillade » (en

16. Voir R. GUZACQ, Un maître de forges du Périgord dans la seconde moitié du xviii^e siècle. Blanchard de Sainte-Catherine et ses forges de 1754 à 1772, dans *Notices, Inventaires et documents* du Comité des Travaux historiques et scientifiques, t. XII (1926).

17. Minutier Boyer, minute n° 276, du 5 septembre 1754.

18. Arch. dép. de la Dordogne, II E 873 : Un ancien registre repris partiellement par Blanchard, s'intitule : « Recettes des lods et vanthes du comté et baronnie de Montbron, commencé dès le jour de Saint-Michel de l'année présente 1643... ». Il va de 1643 à 1669.

19. Arch. dép. de la Dordogne, II E 877 : pièce intitulée : « Etat des dettes de la succession de feu Mr de Sainte-Catherine (1772) ».

20. Il signe « Delapouge » le plus souvent ; mais plusieurs documents le désignent sous le nom de « Lapouge de la Francherie ».

Angoumois)²¹. Comme Blanchard de Sainte-Catherine, François Delapouge était officier de justice, devint maître de forges et veilla à se constituer un patrimoine foncier important. Pour cela il investissait en biens-fonds les bénéfiques que lui procurait le fondage des canons de marine. Delapouge acheta, tout d'abord, le fief de la Francherie dans la paroisse de Nontron; puis, jusqu'en 1761, il s'attacha à agrandir cet important domaine. En même temps il voulut avoir pignon sur rue à Nontron. A cet effet il acheta trois maisons place de la Cahne, c'est-à-dire au cœur même de la petite ville (actuellement place de l'Hôtel de Ville) où habitaient les principaux bourgeois de Nontron. Il acquit, d'autre part, la forge de « Sous-Puyrigard » avec les domaines qui s'y rattachaient. En somme François Delapouge était à la tête d'une fortune foncière qui peut se chiffrer, en 1761, à 50.000 livres environ²². Mais le maître de forges de la Francherie exploitait plusieurs métairies louées à divers propriétaires, soit dans le voisinage de Nontron, soit à proximité des forges qu'il régissait. On peut en reconstituer la liste grâce au procès-verbal de saisie, rédigé en 1758, par l'huissier Jean Bousserie de Villars²³. François Delapouge exploitait une métairie à la Mothe (paroisse de Nontron); le domaine de la Francherie comprenait quatre métairies. Dans la paroisse d'Abjat, il avait loué, à la comtesse d'Aydie, Henriette de Javerlhac, les deux domaines de la Vijonie et de Chez-Gouyou. Il occupait le château de Bonrecueil meublé à ses frais; il exploitait comme fermier les deux domaines voisins de Cornau (ou Corneuill) et de Fauchérias. A proximité de la forge de Rudeau (paroisse de Saint-Sulpice-de-Mareuil également) qu'il régissait, il tenait comme locataire cinq domaines agricoles dont trois étaient situés dans le village des Bernardières, un autre dans le village du Grand-Sicaire et le dernier dans celui de Petit-Sicaire²⁴. Ainsi François Delapouge était à la tête de quatre forges et d'une quinzaine de métairies. Situation de fortune qui démontre clairement que le maître de forges nontronnais était essentiellement un gros propriétaire rural. Il tirait de ses nombreux domaines ses meilleurs revenus; ses forges ne lui apportaient qu'un utile complément de ressources. Fait fondamental qui situe la sidérurgie nontronnaise dans son vrai cadre, c'est-à-dire le milieu rural dont elle était, sans paradoxe, l'expression et sans l'apport duquel elle n'aurait pas pu vivre, tant était profond

21. Minutier Boyer, loc. cit. Voir également notre mémoire dactylographié, chap. II, note 4.

22. Nos calculs reposent sur les documents II E 877 des Arch. dép. de la Dordogne et surtout sur diverses pièces du minutier Boyer. Pour la liste précise des acquisitions de Delapouge, se reporter à notre mémoire dactylographié, chap. VII, p. 291, note 12.

23. Arch. dép. de la Dordogne, II E 877.

24. Pour situer géographiquement ces lieux-âits, se reporter à la carte d'Etat-Major (tirage au 1/50.000), feuille 172 (Périgueux) et feuille 163 (Rochechouart).

son enracinement dans la vie rurale locale. Mais si Delapouge était un agriculteur riche, il dépassait la situation ordinaire des exploitants ruraux du Nontronnais. Sa qualité de maître de forges lui conféra un réel prestige et lui donna l'occasion d'acquérir le fief noble de la Francherie, acheté le 23 mai 1751, au comte de Roffignac. Il achetait, en effet, non seulement la terre mais aussi le droit de lever des rentes et de percevoir des revenus féodaux²⁵. Il s'intitulait toujours, dans les circonstances importantes de l'existence et non sans orgueil « Sieur de la Francherie fournisseur pour Sa Majesté ». Le robin devenu gros propriétaire était un personnage local et prenait place dans la noblesse rurale du Nontronnais. Delapouge avait même orné « sa maison noble » de la Francherie de « six petits canons de fonte de fer de trois quarts de livre de balles, peints en vert », montés sur leurs affûts ; il signalait ainsi, non sans ostentation, sa qualité de fournisseur d'artillerie royale²⁶. Le maître de forges savait paraître et s'habiller. Sa garde-robe était bien garnie en « habits » et en vêtements de soie. La vie était confortable, la table abondante, la cave bien approvisionnée. Ses titres lui conféraient une réelle autorité car la bourgeoisie nontronnaise le nomma syndic administrateur de la confrérie Notre-Dame de Nontron, fonction qu'il occupa encore le 7 octobre 1776²⁷.

C) Autres maîtres de forges nontronnais

Et la réussite de François Delapouge ne fut pas un cas isolé. Evoquons, en effet, cette assemblée des principaux habitants de la paroisse de Feuillade, en Angoumois, le 12 décembre 1762, à « l'issue de messe paroissiale ». Au premier rang, de cette assemblée choisie et réunie pour protester contre les prétentions du curé de Feuillade, le sieur Bassoulet, nous remarquons la présence de « Messire Pierre, François, Marie, comte de Javerlhac, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, Maréchal de camp de la province de Guyenne, demeurant en son château de la Molhe, seigneur du présent bourg » ; aux côtés de cette éminente personnalité locale se tenaient « Pierre de Reyx, sieur des Guérennes, fournisseur de canons pour le Roy, habitant du village du Caneau (paroisse de Saint-Front-la-Rivière), et Jacques de Reyx, sieur de Fosses, aussi fournisseur pour Sa Majesté, habitant à la forge de

25. Minutier Boyer, loc. cit. Lapouge reçut, le 1^{er} décembre 1758, la somme de 342 livres 16 sols 1 denier, de Jean Labrousse, sieur de Barouffières (paroisse de Nontron) ; elle représentait les arriérages de rentes dues depuis 1730 par Labrousse pour des tenures situées dans le fief de la Francherie. En fait Labrousse n'acquitta sa dette que le 16 août 1760 sous la forme de chentel animal ; mais il payait l'intérêt de la somme due, au taux de 1 sol par livre, soit 5 %.

26. Arch. dép. de la Dordogne, II E 877.

27. Minutier Boyer, liasse 1776, n° 136, du 7 octobre 1776.

Planchemenier, paroisse de Sers »²⁸. On avait donc réuni le ban et l'arrière-ban local pour donner plus de force à une solennelle protestation contre les prétentions du curé qui avaient motivé une ordonnance de l'intendant.

Voici, enfin, Louis Baynaud, sieur de Langlardie, originaire de Soudat (lieu-dit Lenglardie ou Langlardie), maître de forges à Ruelle, logé au château de Marthon en Angoumois. Il était marié avec une demoiselle de Reyx qui appartenait à cette famille de maîtres de forges du Bandiat et de l'Angoumois. Son père, Mathieu Baynaud était qualifié de sieur de Langlardie et il possédait une très solide fortune rurale lui aussi²⁹.

D) La réussite exceptionnelle de Blanchard de Sainte-Catherine

Toutefois la réputation de ces industriels et la considération dont ils étaient entourés ne dépassaient guère les rives du Bandiat. Un seul d'entre eux sut se faire connaître des milieux parisiens et même de la Cour de Versailles; ce fut Louis Blanchard de Sainte-Catherine. L'estime que lui témoigna Maritz ne fut point étrangère à son ascension. Il entretenait des relations épistolaires avec le duc de Choiseul³⁰. Il fut protégé par le duc d'Orléans et par M^{me} Adélaïde, fille de Louis XV. Il sut aussi acheter les bons offices du comte de Bourbon-Busset. Blanchard savait recevoir. A la Chapelle-Saint-Robert la table était plantureuse et fine. Mr Cuzacq³¹, reprenant les données d'un compte dressé par un épiciier de Marthon, Peyraud, père d'un commis de Blanchard, montre que la cave de la Chapelle-Saint-Robert était bien approvisionnée en vins de Bourgogne et de Frontignan, voire en « fine orange ». Les mets les plus délicats, dindes truffées, carpes, truites, saumon, écrevisses, étaient servis couramment à la table de Blanchard. Celui-ci gagnait les bons offices de ses créanciers, Bréard, de Rochefort et Moreau, de Paris, par de fréquents envois de pâtés, de perdrix, de dindes et autres conserves fines qui furent de tout temps, on le voit, une spécialité du Périgord. Blanchard savait paraître, même à Versailles, et se vêtir avec élégance. Mr Cuzacq signale que, le 24 avril 1762, Blanchard se fait couper « un habit et une culotte avec une lresse en argent, avec une veste de moire, avec des boutonnières d'argent pour façon ». Blan-

28. Minutier Boyer, minute n° 242, du 12 décembre 1762. Sers est une comm. du cant. de Villebois-la-Valette (Charente).

29. Minutier Boyer, n° 284, du 6 novembre 1758 et n° 182, du 16 juillet 1763. « Testament de Mathieu Baynaud, sieur de Lenglardie ». Baynaud était marié avec une demoiselle de Longlaigue dont un parent devint maître de forges à Forcenneuve vers 1780. Les de Longlaigue paraissent originaires de Lombardières, actuel village de la commune de Lussas-et-Nontronneau.

30. Arch. dép. de la Dordogne, II E 875 et II E 876.

31. R. CUZACQ, op. cit., p. 112 et suiv.

32. Idem.

chard, parvenu, allait fréquemment à Paris soit pour solliciter de nouveaux marchés, soit pour obtenir le paiement de créances en souffrance. Il se faisait accompagner par sa fille, Marguerite, qu'il avait, notons-le au passage, mariée à un noble seigneur local, Jean Gaillard de Vaucocour (près de Thiviers), en janvier 1759. Il avait consenti à sa fille une dot de 20.000 livres « en avancement d'hoirie » ; il ne la versa d'ailleurs point et il se contenta d'en servir les intérêts à son gendre pendant quelques années seulement. A l'instigation de son agent de change et créancier, le parisien Moreau, il acheta une maison à Fontenay-sous-Bois, dans la banlieue parisienne, pour y recevoir des personnages de la Cour et de la ville. L'aménagement fut particulièrement soigné et les dépenses s'accumulèrent en marbres, ameublement, approvisionnement etc...³³. Les forges locales donnèrent donc un grand prestige à Blanchard. Celui-ci, assez enivré par ses succès industriels, par sa fortune, par ses relations et par ses voyages, avait conscience de sa valeur. Dans un curieux document, daté de 1765 où il accorde à sa femme Madeleine de Reix une rente annuelle de 1.200 livres, s'exprime la vanité du maître de forges qui n'hésite pas à se présenter comme « l'un des premiers fondeurs de canons des Provinces d'Angoumois et de Périgord pour le service des vaisseaux, côtes et forteresses de Sa Majesté »³⁴. Mr Cuzacq a montré que Blanchard fut pour toute sa famille « le chef très aimé auquel on pouvait avoir recours sans crainte »³⁵. Il donna, en effet, plusieurs exemples de sa complaisance, de sa bonté de cœur, de sa générosité pour des amis, comme Delapouge qu'il sauva du déshonneur, en 1758, en payant une créance de 30.000 livres que le sieur de la Francherie devait à un certain Nouailher, marchand du « faubourg Mon Mailler » à Limoges. Blanchard, enrichi, aurait, selon Mr Cuzacq³⁶ réussi à se donner une certaine culture intellectuelle. Cet historien a retrouvé le catalogue de la bibliothèque de Blanchard; il contient la liste de 89 volumes achetés à Paris en 1768. Choix assez disparate, à vrai dire, où à côté d'œuvres de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau, se mêlent des écrits sur les jésuites, des études historiques, comme la vie de Turenne, les mémoires de Villars notamment et des œuvres de peu d'intérêt. Mr Cuzacq y voit le souci du maître de forges qui cherchait à se renseigner

33. Un compte du 18 octobre 1770 (Arch. départ. de la Dordogne, II E 874) indique une dette de 59 331 livres 2 s. 15 d. deniers pour réparations, à la maison de Fontenay-sous-Bois et autres achats luxueux. Un compte établi par un marchand de Paris, Lasserre, montre que Blanchard dépensa, en deux ans (1766-1768), 571 livres en liqueurs fines et vins de « Rosalias, de Calabre, d'Espagne et Rivzalte (sic).

34. Arch. dép. de la Dordogne, II E 875 ; le mémoire, cacheté de cire rouge scellé en présence de « François Delapouge, Sr de la Francherie », est daté du 24 août 1765, 27^e anniversaire du mariage de Blanchard.

35. CUZACQ, *op. cit.*, p. 110.

36. *Idem*, p. 113-114.

sur le mouvement des idées en dehors de la province³⁷. « Il y a là, écrit-il³⁸, comme l'effort d'un industriel parvenu qui veut ainsi parvenir au point de vue intellectuel ». C'est possible. Toutefois, si Blanchard enrichit sa connaissance intellectuelle, sa formation de base resta assez étroite; et sa rare méconnaissance de l'orthographe est là pour en témoigner. Ce n'est pas, croyons-nous, diminuer la valeur du métallurgiste Blanchard de Sainte-Catherine que de signaler ce détail, car conduire des affaires, au XVIII^e siècle, exigeait beaucoup plus de qualités personnelles et de sens commercial que l'usage d'une belle plume.

Pour apprécier sainement l'œuvre de Blanchard de Sainte-Catherine et sa portée il faut élayer notre raisonnement sur une base différente. En étudiant le dossier Blanchard une question s'est présentée, sans cesse, à notre esprit; la brillante existence du maître de forges de la Chapelle n'était-elle pas une façade? Blanchard ne conduisit-il pas ses affaires et son train de vie avec une magnificence et une prodigalité peu compatibles avec ses moyens financiers réels? Précisément l'examen attentif de ses « états de fortune », établis presque chaque année, prouve que Blanchard se nourrissait, trop souvent, d'illusions; poussé par le goût du risque il mangeait son blé en herbe. Parfois un éclair de lucidité traverse son esprit; en février 1767, par exemple, il constate que le bénéfice de son fondage a été englouti par son voyage à Paris et par les réparations à Sainte-Catherine³⁹. Il ne paraît pas, cependant, qu'il ait écouté attentivement les sages conseils de Maritz qui lui écrivait, de Lyon, le 10 octobre 1765, d'être prudent dans l'engagement des fonds. Il est vrai que Blanchard eut de réels ennuis avec Montalembert⁴⁰ et fut harcelé de visites d'huissiers et autres officiers de justice. Les démêlés avec la meule des créanciers, et, notamment, avec le plus gros prêteur des années 1762-1765, Bréard, de Rochefort, lui valurent de fâcheuses déconvenues et, en particulier, le transport de la maréchaussée de Périgueux à la Chapelle Saint-Robert. Sans doute Blanchard fut-il victime de la crise financière de l'Ancien Régime et de la banqueroute de 1770 que l'on entrevoit dans sa correspondance avec Moreau, le prêteur pari-

37. Blanchard, comme de nombreux contemporains, fut franc-maçon. Il céda lui aussi à l'agromanie de son siècle et on le vit faire des expériences agricoles sur ses domaines : blé, prairies artificielles, luzerne etc.

38. CUZACQ, op. cit., p. 114.

39. Arch. dép. de la Dordogne, II E 874.

40. Un ancien commis de Blanchard, François Guyon, avait rompu avec lui; passé de nouveau au service du Marquis de Montalembert il poursuivit le maître de forges de la Chapelle d'une haine tenace. Il mena dans la région du Bandiat une sourde campagne de calomnies contre Blanchard et Maritz; il répandit le bruit de l'arrestation de Maritz; il s'attaqua aux fabrications de Blanchard, essaya de débaucher ses ouvriers et de rompre des marchés de minerais etc... Pour plus de détails sur la carrière de Guyon marié à Nontron, se reporter à notre Mémoire dactylographié, chap. V, p. 225-230.

sien. Titulaire d'une créance globale de 721.742 livres 8 sols 8 deniers au 31 décembre 1765, il la recouvra lentement mais jamais intégralement. Aussi comprend-on mal sa manière d'équilibrer son budget. Un exemple, choisi précisément au moment où les difficultés financières de Blanchard commençaient à apparaître, nous permettra de mieux saisir ses illusions. Il rédigeait ainsi, le 10 février 1766, « son état de situation »⁴¹:

Passif: ses dettes s'élevaient à 290.406 livres, soit 77.900 livres sur la place d'Angoulême (notamment 14.400 livres à Glace; 2.400 livres à Robin, que nous retrouverons plus loin et 18.000 livres à Baynaud, de Ruelle), plus 92.232 livres à Bréard, de Rochefort (y compris 24.000 livres d'intérêt) plus 60.710 livres de dettes « que je dois dans le pays » écrit Blanchard. A celles-ci s'ajoutent environ 20.000 livres d'intérêts et 40.906 livres de dettes de François Delapouge que Blanchard a endossées.

Comment le maître de forges de la Chapelle équilibrait-il cet important passif? (qu'il arrondissait, d'ailleurs, à 300.000 livres).

Pour cela il évaluait:

1. « Mes biens de Sainte-Catherine, chez Persavaud rentes de Sainte-Catherine, de Vilhonneur plus meubles meublant ⁴²	80.000 livres.
2. Billets à ordre divers	24.000 »
3. Canons sur le port de Rochefort et ceux qui sont en chemin du fondage de l'été plus 40 flasques qui sont à la forge de la Mothe (sur le fondage commencé à la Mothe le 29 novembre dernier)	160.000 »
4. J'ai de coulé de ce fondage jusqu'à ce jour (12 canons de 12; 15 de 24 et 28 pièces de 36) »	56.000 »
En tout	320.000 livres.

Blanchard notait ensuite:

« Ces quatre articles donnent un bénéfice de 20.000 livres.
Et il poursuit:

« J'ay de provisions payées pour continuer mon fondage si les conditions sont favorables jusqu'à la saison prochaine (22 semaines 1/2 où je peux couler 80 pièces de 36 etc... pour le prix de 130.000 livres;

41. Arch. dép. de la Dordogne, II E 874.

42. Notons qu'en 1767 Blanchard évaluait, pour les besoins de la cause, semble-t-il, ses biens de Sainte-Catherine à 90.000 livres !

Mais j'estime cet article à	100.000 livres
donc il me reste	120.000 livres
A cela s'ajoutent diverses sommes dues à Blanchard:	
« Par Lapouge	64.000 livres
Par Pontrouchaud	13.000 »
Par Mr. de Lambertie	11.000 »
Par M ^{me} de Roffiniat (lire de Roffignac)	11.000 »
Plus à elle payées les années de ferme de la Chapelle pour 1766 et 1767	11.000 »
Plus Mr. Beynaud de Ruelle doit pour fourniture de mines ses 3 fondages à Ruelle : 20.000 livres (les mines m'ont coûté de transport 6.000 livres). Reste	14.000 »
Après cette opération et mon fondage courant il me restera 300 fondues de mines que j'estime et qui vallent	30.000 »
Soit en tout, au début de 1766, actif net	274.000 »

Le chiffre d'affaires de Blanchard qui s'élevait donc, en 1766, à 574.000 livres environ, exprime l'importance de l'entreprise sidérurgique du maître de forges de la Chapelle-Saint-Robert. Mais le détail de cette évaluation révèle la fragilité de ses finances. Son actif net repose sur des estimations, sur des créances, des biens-fonds (les plus solides atouts de Blanchard) sur des possibilités de production, sur des investissements en approvisionnements, mais pas sur un fonds de roulement en argent frais. Le total de 274.000 livres pourrait donner le change. Mais si les créanciers réclamaient le recouvrement immédiat de leurs avances, comment Blanchard pourrait-il les payer ? Nous indiquons ainsi la faiblesse fondamentale de la sidérurgie nontronnaise : l'absence de capitaux liquides. Le maître de forges possédait une fortune en biens ruraux, mais peu d'argent frais. Il s'engageait dans un cycle dangereux, en engloutissant le produit escompté de ses commandes en investissements divers : outillage, minerai, charbons, etc... ; il était, de plus, obligé d'emprunter à des taux élevés. Or l'argent liquide rentrait difficilement ; il servait à alimenter d'importantes dépenses quotidiennes nécessitées par un train de vie très élevé pour s'attirer, certes, les bonnes grâces versaillaises ou la grosse commande qui aurait tout sauvé ; mais, en fait, ces dépenses étaient dangereuses pour une situation financière aussi mal assise.

III. — L'ÉCHEC FINAL DE BLANCHARD DE SAINTE-CATHERINE ET DE LAPOUGE DE LA FRANCHERIE

A) *Le déclin de Blanchard de Sainte-Catherine*

Blanchard était à la merci d'une mauvaise opération commerciale qui porterait atteinte à son crédit sur le plan provincial et local. Précisément la commande espagnole, des années 1768-1770, pouvait sauver Blanchard momentanément bien qu'elle fût consentie à un taux nettement inférieur à celui des soumissions pour la marine française⁴³. Elle sonna, au contraire, le glas des affaires industrielles de Blanchard car la commande ne fut pas intégralement payée et plus de soixante canons furent frauduleusement rebutés à Carthagène. L'Espagne, visiblement, voulait éviter le paiement car ses finances n'étaient pas plus brillantes que celles du Roi de France. Si Blanchard fut sauvé, momentanément, de la faillite et du déshonneur, par son agent de change parisien, Moreau, ses affaires étaient en fâcheuse posture lorsqu'il mourut, le 28 mai 1772, âgé de 59 ans, après une vie fertile en luttes pour faire vivre et progresser ses forges. Les scellés furent immédiatement apposés sur les biens de Blanchard à la Chapelle-Saint-Robert; la meute des créanciers voulait recouvrer ses fonds. Madame de Vaucocour, fille de Blanchard, répudia en fait la succession de son père car elle ne l'accepta que sous bénéfice d'inventaire. L'aventure du maître de forges du Bandiat se terminait mal et seule une mort prématurée le sauva du déshonneur. Mais sa banqueroute est patente.

Un curieux et intéressant mémoire fournit des précisions de choix sur la faillite de Blanchard et des renseignements non moins précieux sur Lapouge de la Francherie⁴⁴. Certes il importe de constater que ce mémoire est l'œuvre d'un adversaire de Blanchard et des maîtres de forges du Bandiat: Abraham François Robin, prêteur, victime du scandale angoumois de 1769, est le porte-parole des « banquiers » d'Angoulême qui finançaient les affaires métallurgiques, notamment, à des taux usuraires. Ce plaidoyer minutieux charge beaucoup Lapouge de la Francherie, non sans raison, semble-t-il, comme nous le constaterons plus loin. Mais ce dossier contient la copie des lettres adressées, par Blanchard, Moreau et Marvand (neveu du maître de forges de la Chapelle) au procureur

43. Arch. dép. de la Dordogne, II E 876. Titre : « Soumission pour la fourniture de 200 canons de 24 et de trente mortiers de 12 pouces avec leurs affûts : à Paris le 28 juillet 1767 ». Les canons étaient payés à Blanchard 16 livres le quintal au lieu de 18 livres pour les fournitures à la marine française. Reproduction intégrale de cette soumission dans notre *Mémoire dactylographié*, 3^e pièce justificative, p. IX-XIII.

44. Voir *Bull. de la Soc. archéol. et hist. de la Charente*, t. IX (1918). Le commerce des fers dans l'Angoumois dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Mémoire annoté par l'abbé Mazière : Recueil secret de pièces utiles et intéressantes concernant la révolution arrivée dans le commerce de banque de la ville d'Angoulême, et les persécutions suscitées aux banquiers en 1769. L'auteur de ce recueil secret est Abraham François Robin, premier échevin du Corps de Ville d'Angoulême.

du roi à Angoulême, Arnaud de Ronsenac. Elles éclairent avec précision les difficultés financières de Blanchard de Sainte-Catherine, peu avant sa mort, et elles fournissent de piquants détails sur la liquidation de sa succession. Blanchard devait, notamment, 15.000 livres à M^e Sarlandie, maître des Eaux et Forêts à Angoulême. Ce personnage était le beau-père du procureur Arnaud de Ronsenac. M^{me} Sarlandie, devenue veuve en 1772, fit citer Blanchard devant les juges et conseils de la ville d'Angoulême. La déconfiture du maître de forges de la Chapelle Saint-Robert était connue dans la capitale de l'Angoumois. Blanchard, déjà moribond, écrivit à Arnaud de Ronsenac, une lettre poignante et digne; elle était datée « à Sainte-Catherine, le 25 avril 1772 », c'est-à-dire un mois avant sa mort. Quelques extraits permettront de mieux comprendre la terrible détresse de Blanchard au soir d'une existence fertile en luttés. Il commençait ainsi : « Je m'adresse à vous comme à un magistrat éclairé, sage et bon, et j'espère que ce que je vous demande est si raisonnable que vous me ferez l'honneur de me l'accorder ». Il défendait, ensuite, son honneur et sa droiture déclarant notamment : « Il a plu à M^{me} Sarlandie, sans me prévenir en aucune manière, moi qui étais ami de cœur de Mr Sarlandie, de me faire actionner, le 24 avril, à comparaitre devant MM. les Juges Consuls le 27. Une telle accélérité me fait penser qu'on l'a mal prévenue en ma faveur; d'autant que je peux vous certifier que je suis encore au-dessus de mes affaires, de plus de 50 mille écus. Malgré les attaques vives qu'on m'a faites pendant ma maladie qu'on a jugée mortelle pendant 3 mois ». Blanchard, avec une grande franchise, confessait alors ses embarras financiers. « Voici donc, poursuit-il, mes propositions. Actuellement je suis gêné et je ne peux point faire sans dérangement; d'ailleurs je ne dois point ce que Madame me demande par son exploit. Je conviens devoir justement les deux billets au porteur et la moitié de celui de Mr Lapouge; mais il m'est bien dur de payer pour lui environ 2.500 livres. Il est parti il y a trois jours, pour Paris, et comment l'appeler à ma garantie » ? Blanchard fournissait, ensuite, des précisions sur ses relations avec François Delapouge, qui apparaît, lui aussi, sur la voie du discrédit le plus total. Blanchard ne refusait pas de payer mais demandait un délai d'un an : « Revenons, Monsieur, écrit-il, aux neuf mille et quelques livres dont j'avais promis de payer l'intérêt à Pâques, et Mr de Sarlandie promet de m'atermoyer un an; je vous répète que je ne suis point en état de payer actuellement, devant compter au 18 prochain 22.500 livres à quoi je compte ne pas manquer, mais je vous prie, Monsieur, de m'accorder un an de terme, temps où je serais sûr de satisfaire et même plus tôt, surtout si l'Espagne me paye 120.000 livres qu'elle me doit; sur laquelle somme, les Minis-

tres de la Marine tant d'Espagne que de France, me donnent de grandes espérances. » Il offrait, comme caution, les rentes seigneuriales qu'il possédait, à titre de fermier du comte de Montbron, et ses deux neveux d'Angoulême, « Mr Marvaud du Brandeau, gendre de Mr Calluau, le procureur, qui a pour 40.000 livres de biens au soleil », et « l'abbé Sauvo, chanoine de votre chapitre ». Blanchard concluait en priant le procureur de ne pas donner suite à son assignation : « Je crois, Monsieur, ajoute-t-il, que voilà assez de précautions pour arrêter de suite Madame de Sarlandie et que vous me ferez l'amitié d'empêcher de porter la cause à l'audience de lundi. » Blanchard, bien que gêné et malade, espérait donc redresser la situation. La mort ne lui en laissa pas le temps. Il avait, cependant, avant de mourir, donné, à son neveu Marvaud, l'assurance formelle que « toutes ses dettes seraient payées et que ses héritiers auraient encore au moins 150.000 livres de quitte; mais dans ce moment il ne prévoyait pas que sa succession, avant d'être ouverte avait été mise au pillage »⁴⁵.

Blanchard, une fois encore, avait dû, en toute confiance et honnêteté, surestimer sa fortune réelle. Mais il est vraisemblable que son gendre, Jean Gaillard de Vaucocour, et sa fille, Marguerite durent faire main basse, sans scrupules, sur les papiers de Blanchard de Sainte-Catherine. De plus, tout en remboursant certaines créances dans le voisinage ils en transformèrent d'autres plus ou moins régulièrement. Une première lettre de Moreau à Arnaud de Ronsenac⁴⁶, datée du 24 octobre 1772, à Angoulême, stigmatise la conduite et les « agissements » de « M^{me} de Vaucocour ». « Il est indécent, écrit Moreau, que M^{me} de Vaucocour souffre que son père soit mort banqueroutier, qu'elle se fasse adjuger un bien de 100.000 livres pour ses reprises qui ne sont que de 20.000 livres de constitution de dot, et qu'elle visite ses voisins de Sainte-Catherine dans son carrosse; elle s'est fait adjuger les revenus qu'elle a déjà vendus en partie ». Les héritiers n'hésitèrent pas, semble-t-il, à tromper les créanciers par des sous-estimations. Une deuxième lettre de Moreau⁴⁷ du 27 avril 1773, annonçait au procureur Arnaud de Ronsenac « que Nouel (un marchand d'eaux-de-vie, en faillite lui aussi) a fait enfin, à Paris, une affirmation juridique sur ce qu'il doit à la succession et qu'il a avoué le retrait de la lettre de change de 36.000 livres et sa transformation en billets au porteur remis à M^{me} de Vaucocour qui en a fait son profit au préjudice des financiers ». Moreau ajoutait quatre aperçus de comptes qui démontrent les malversations des héritiers. Blanchard de Sainte-Catherine aurait déclaré à Moreau, en 1771, que son actif s'élevait à 722.150 livres

45. Lettre de Marvaud, écrite le 23 avril 1773 et adressée à Moreau, agent de change à Paris (le créancier de Blanchard, voir ci-dessus), dans le même *Bull.*, p. 69 et suiv.

46. *Idem.*

47. *Idem.*

et son passif à 213.810 livres, ce qui constituait un actif réel de 508.340 livres ⁴⁸. Les héritiers, qui avaient renoncé à la succession, estimaient, selon Moreau, l'actif à 9.000 livres et le passif à 208.910 livres, d'où un excédent du passif sur l'actif s'élevant à 199.910 livres ⁴⁹. Moreau appréciait ainsi, en conclusion, l'attitude des héritiers : « Voilà ce qui s'appelle nettoyer une succession; il faut espérer que la justice reprendra ses droits ». Ainsi, Blanchard de Sainte-Catherine, métallurgiste de talent, homme de la plus réelle probité, mourut au bord de la faillite, pour avoir voulu donner à ses forges une activité trop grande pour leurs possibilités, mais aussi par imprudence; son goût du risque ne lui permit pas de mesurer avec justesse les dangers de la conjoncture économique de son époque et il en fut l'indiscutable victime.

B) La faillite retentissante de Lapouge de la Francherie

Son ami et confrère, Lapouge de la Francherie, survécut au désastre, mais ne put échapper, néanmoins, à la plus retentissante des banqueroutes. Le mémoire Robin ⁵⁰ l'accuse de chantage à la dénonciation pour « prêt usuraire ». Lapouge manqua de dignité dans l'adversité; il est vrai qu'il ne fut jamais très scrupuleux. Blanchard, lui-même, fut toujours son créancier de 30.000 livres, somme due depuis 1758, et qui ne fut jamais remboursée. Lapouge, comme nous l'avons montré plus haut ⁵¹ avait déjà connu la saisie en 1758 pour non paiement de deux traites de 15.000 livres. Blanchard, généreux, le sortit de ce mauvais pas. Mais, comme d'autres maîtres de forges nontronnais, ses affaires, tournèrent fort mal après 1767. Il fut, lui aussi, victime de l'arrêt des commandes d'artillerie, après le traité de Paris de 1763, et de la crise financière de l'époque. Mais sa réaction, dans la détresse, manque de droiture et d'honnêteté. Il commença par aliéner une partie de ses biens-fonds sans en avertir Blanchard, son bienfaiteur, qui possédait d'ailleurs, une hypothèque sur les propriétés du sieur de la Francherie. D'où la juste colère du maître de forges de la Chapelle Saint-Robert qui songeait, à la veille de sa mort, à attaquer « les acquéreurs de Mr Lapouge en dénonciation d'hypothèque » ⁵². Lapouge, ensuite, s'attaqua aux prêteurs augoumois. Son agitation, peu honorable, attira l'attention

48. Les pièces comptables, déposées aux Arch. dép. de la Dordogne, II E 878, 974, etc., démontrent clairement le bluff de Blanchard.

49. Voici, comme élément de comparaison, un état de la « Succession » de feu Mr de Sainte-Catherine » dressé à la date de 1772, que nous avons relevé aux Arch. dép. de la Dordogne, II E 877 ; il fait apparaître un actif possible laissé par le maître de forges : *Dettes* énumérées et détaillées 196 400 livres ; *Actif* : 326 000 livres, soit donc un actif net d'environ 130 000 livres, somme dont parlait Blanchard avant de mourir. Mais la créance de 120 000 livres sur l'Espagne et d'autres effets sur Lapouge et Maurinas, deux maîtres de forges en faillite, s'élevant à 37 000 livres, étaient-ils réellement recouvrables ? La lettre de Marsvaud, neveu de Blanchard d'avril 1773, op. cit., note 45, prouve qu'on attendait toujours le paiement de la créance espagnole.

50. *Bull. de la Soc. de la Charente*, cité note 44.

51. Voir chap. II, D.

52. Voir lettre de Blanchard, op. cit., note 44.

de Turgot, intendant du Limousin ⁵³. Celui-ci considère Lapouge comme le « chef des cabalistes » qui jetèrent le discrédit sur la place d'Angoulême, entraînant le « protêt d'une foule de lettres de change ». Turgot appréciait, ainsi, les entreprises « très considérables », comme il disait, des fondeurs de canons de Marine d'Angoumois et de Périgord : « Les entreprises que font les maîtres de forages pour les fournitures de la Marine exigent de leur part de grosses et très longues avances qui leur rentrent avec des profits d'autant plus considérables qu'elles leur rentrent plus tard ⁵⁴. Ils sont obligés, pour ne pas perdre l'occasion d'une grosse fourniture, de se procurer de l'argent à quelque prix que ce soit et ils y trouvent d'autant plus d'avantages, qu'en payant la mine et le bois comptant, ils obtiennent une diminution très forte sur le prix de ces matières premières de leurs entreprises. » Turgot insistait, ensuite, plus particulièrement, sur le cas « d'un certain N... (il faut lire Nouël, d'après le mémoire Robin et les lettres de Moreau déjà citées) et « d'un nommé La P... (il faut lire La Pouge sans aucun doute) maître de forges à Bourumil (sic) près de Nontron, petite ville du Périgord ». ⁵⁵. Turgot stigmatisait la conduite de Nouël et de Lapouge à qui il reprochait l'utilisation du chantage et de l'abus de confiance avec usage de faux, pour soutirer de l'argent aux prêteurs accusés d'usure. Et il insiste, plus spécialement, sur les agissements de Lapouge : « J'ai sous les yeux, écrit Turgot, des lettres écrites par La P... qui prouvent qu'il a cherché jusqu'au fond du Limousin des particuliers qui pouvaient avoir payé de gros intérêts aux prêteurs d'Angoulême, et qu'il offrait de conduire leurs affaires. Ce même La P..., poursuit Turgot, qui, ayant fait de grandes entreprises pour la Marine, avait été plus qu'un autre dans le cas d'emprunter à gros intérêt, a écrit plusieurs lettres, à différents particuliers, par lesquelles il exige d'eux des sommes considérables en les menaçant de les dénoncer. Il avait écrit, entre autres, à un nommé R... (Robin sans doute), en lui mandant qu'il lui fallait six sacs de mille francs et qu'on lui remit un billet de 622 livres qu'il avait négocié avec de R... « Il les faut, disait-il, il les faut etc... J'ai été mis sur le grabat parce que j'étais maître de forges et honnête homme; il faut que je tâche de me relever... Il faut finir ce soir à 4 heures. » Turgot précise qu'il n'a pas vu l'original de cette lettre à cause d'une imprudence « du fils du sieur R... » : car ce dernier alla trouver Lapouge et le menaça de voies de fait. Lapouge déposa une « plainte au criminel contre lui ». Puis il y

53. Extraits des œuvres de Turgot publiées, comme commentaire, au Mémoire Robin, par l'abbé Mazière, dans le même *Bull. de la Soc. de la Charente*, p. 3 et suiv.

54. Affirmation contestable, tout au moins si l'on s'en réfère au dossier Blanchard.

55. Il faut lire Bourseeuil, commune de St-Sulpice-de-Mareuil.

eut arrangement à l'amiable et le maître de forges de Bonrecueil récupéra la fameuse lettre.

Ces accusations précises, lancées par le plus haut personnage de la Généralité de Limoges, ne peuvent guère être discutées. Elles éclairent d'un jour singulier la silhouette du sieur de la Francherie. Blanchard de Sainte-Catherine ne se serait jamais abaissé à de tels expédients. L'affaire de chantage, dont Lapouge fut un des principaux animateurs, tourna finalement à sa confusion, et à celle de ses complices. Turgot, devenu Contrôleur Général, ne fut sans doute pas étranger à la condamnation définitive de tous « les cabalistes » qui survint en 1776. Lapouge de la Francherie, convaincu de faillite frauduleuse, déchu et déshonoré publiquement dut s'enfuir « hors de la province ». C'est Abraham François Robin qui l'affirme ⁵⁶. Ce témoignage, émanant d'une des victimes de Lapouge, pourrait paraître partial. Il n'en est rien car une preuve indiscutable nous est fournie par le minutier Boyer. Le notaire, en effet, procéda le 8 juillet 1778 ⁵⁷ « au procès-verbal du lieff de la Francherie, au requis de Jean Nadaud, dit Joubert, marchand demeurant cy-devant au village de Montajaneix (Montagenet), paroisse de St-Martial-de-Valette », agissant en qualité de « bailliste pour un trianne des fruits et revenus tant du lieff noble de la Francherie que de tous les Domaines en dépendant, saisis réellement au requis de Messire Paul de Galard de Béarn, chevalier, seigneur d'Argentine, suivant le bail d'adjudication fait devant M. le Lieutenant Général de Périgord, et délivré le 22 juin dernier, en faveur de Bernard Resou de la ville de Périgueux ». L'inventaire précise, d'autre part, que la maison de maître de la Francherie avait été vidée de ses meubles et de ses ornements. Lapouge, avant de s'enfuir, avait-il liquidé sa fortune mobilière ? Ou les meubles furent-ils vendus par adjudication ? Nous ne saurions le préciser. De toute façon, voilà un deuxième maître de forges du Bandial, perdu de dettes, et finissant dans l'opprobre et le plus total discrédit. Le mémoire Robin (plusieurs fois cité) dresse la liste des maîtres de forges banqueroutiers. Nous y relevons les noms de « Morinas, banqueroutier et cessionnaire de biens » ; de « Dereix, Plancheminier (c'est le nom de la forge) banqueroutier et fugitif » ; de Blanchard de Puymartin (il était maître de forges à Busserolles) « banqueroutier et expatrié ». Les héritiers de Dereix des Fosses, et Baynaud de Ruelle, qui avaient participé également à la cabale, furent condamnés à la restitution de diverses sommes frauduleusement extorquées.

56. *Bull. de la Charente*, cité note 44.

57. *Bull.* cité note 44.

CONCLUSION

Ainsi s'achevèrent les entreprises métallurgiques, nontronnaises et angoumoises, spécialisées dans la fourniture d'artillerie navale. Faillites retentissantes, fuites précipitées, déshonneur sont les conséquences locales d'une grave crise économique nationale dont la crise financière de la fin du règne de Louis XV est la cause majeure. Mais elles prouvent, aussi, que la sidérurgie nontronnaise devait prétendre à un rôle modeste, alimenter le marché régional ou provincial, pour rester dans les limites de la rentabilité. Une des faiblesses majeures de toutes ces affaires fut l'absence de fonds de roulement, ce nœud gordien dont parlait l'un des plus éminents de tous les maîtres de forges nontronnais, Blanchard de Sainte-Catherine. Mais le marché des capitaux était trop étroit, en Nontronnais, pour revigorer des entreprises en difficultés; car la bourgeoisie financière et commerçante était trop peu nombreuse, trop orientée vers l'usure ou l'achat de terres pour s'intéresser vraiment à l'activité industrielle. Seuls ceux qui considérèrent leurs forges comme un complément de ressources de leurs vastes domaines ruraux, firent de fructueuses affaires. La famille Agard, du haut Bandiat, où elle contrôlait, possédait ou gérait plusieurs affineries et poêleries en est le meilleur exemple. C'est ce que comprirent, aussi, de nombreux maîtres de forges du XIX^e siècle.

RENÉ PIJASSOU,
agrégé de Géographie.

PLANS INSOLITES D'ÉGLISES ROMANES PÉRIGOURDINES

En étudiant méthodiquement les églises romanes, il est aisé, en Périgord, comme en n'importe quelle région, de ramener leurs plans à un certain nombre de types simples, ou relativement simples. Toutefois, certaines églises ont été construites sur des plans qui échappent à toute classification. Irréductibles aux formules habituelles, elles présentent une originalité telle qu'il faut les considérer à part, et dans leur individualité. Les raisons mêmes qui ont déterminé leur plan échappent en général à toute explication rationnelle. Négligeant les églises romanes périgourdines dont la physionomie a été rendue insolite par des reprises, des retouches ou des ajouts postérieures ¹, nous n'examinerons que les églises construites d'une seule campagne, dont le plan est homogène et n'est pas dû à des retouches. C'est le cas pour les églises de Saint-Jean-de-Côle, Montagrier, Saint-Martin-l'Astier, Cendrieux, Jayac, Orliac, Marquay et Maurens.

L'église de Saint-Jean-de-Côle ² a été bâtie au XII^e siècle par des chanoines réguliers, suivant un plan un peu analogue au plan tréflé. Comme la nef n'a jamais été bâtie, l'église se réduit à un chœur carré, voûté d'une coupole et sur lequel ouvrent une abside et des absidioles. Plus exactement, ce chœur n'est pas carré, c'est un octogone irrégulier, grâce aux combinaisons suivantes. En effet, si l'abside se greffe normalement à l'est, les absidioles s'y soudent en rayonnant. Les grands arcs de la coupole sont ainsi disposés: seul celui de l'occident est un arc dont la projection horizontale est un rectangle parfait, de 12 m. 50 sur 3 m. 40. La projection horizontale de celui de l'orient n'est pas un rectangle mais un hexagone: les deux angles orientaux du rectangle étant abattus. Quant aux arcs nord et sud, ils sont amaigris et biseautés vers l'orient, leur projection est un pentagone et leur épaisseur, de 3 m. 40 vers l'ouest, n'est que de 1 m. 80

1. Beaucoup d'églises doivent en effet leur plan inclassable au fait qu'elles ont subi de profonds remaniements, parfois peu après leur construction. Ainsi Saint-Romain-de-Monpezat, où deux campagnes successives dans le XII^e siècle ont juxtaposé en équerre une nef plus large que longue et un cœur barlong normalement orienté; Calviac, où le problème est un peu semblable; Liorac, où l'église, d'abord orientée, a été occidentée lors d'une restauration; Mareuil-sur-Belle, où l'on a accolé, à un clocher roman sur coupole, une nef gothique ayant son chevet vers le nord.

2. Sur l'église de Saint-Jean-de-Côle, se reporter à F. de VERNEUIL, *Architecture Byzantine*, p. 173 sq.; — DESHOUILLÈRES, dans *Congrès archéologique de Périgueux*, p. 1927, p. 206 sq.; — et à notre article: *L'abbaye de Saint-Jean-de-Côle au XVII^e siècle*, dans le *B.S.H.A.P.*, 1953, p. 185 sq.

vers l'est. Ainsi la coupole, l'une des plus vastes du Périgord, avec ses 12 m. 50 de diamètre, repose sur quatre piles dont deux, à l'ouest, sont quadrangulaires et trapues (en coupe, surface de 20 m²), et dont les deux autres sont imprudemment réduites à un polygone bien plus modeste (en coupe, surface de 9 m²). Le résultat d'une telle audace ne se fit pas attendre: la calotte s'est effondrée par deux fois, et n'a jamais pu être reconstruite.

En face de ce plan, on peut se demander pourquoi le maître-d'œuvre, au lieu de monter ses absidioles comme des chapelles rayonnantes autour du centre de la coupole, ne s'est pas contenté de les implanter en équerre par rapport à l'axe de l'église et d'adopter le véritable plan tréflé (auquel cas, les absidioles seraient devenues des croisillons). C'est là un exemple d'irrationnalisme et d'imprudente audace. La sagesse empirique du maître-d'œuvre a cédé ici le pas à la fantaisie de l'artiste ou à une raison qui nous échappe: le résultat a été la chute de la coupole ³.

Que si, à un plan tréflé, on surajoute des absidioles arrondies, on aura le plan de Montagnier ⁴, ancien prieuré bénédictin. L'idée de cette multiplication des courbes (cinq cercles se touchant ou se compénétrant) est assez singulière. En effet, si le plan tréflé est agréable à l'œil par sa perfection géométrique et son rationalisme architectonique, le plan de Montagnier semble abusivement chargé, inutilement compliqué, et, pour tout dire, baroque: c'est comme une redondance de style, une sorte de pléonasme architectural. De plus, le maître-d'œuvre pouvait hésiter pour déterminer l'implantation des absidioles: il pouvait les faire déboucher dans des croisillons arrondis, plus ou moins près de la soudure de ceux-ci avec l'abside. A Montagnier, il a monté ses absidioles au plus près de l'abside, en sorte que les piles de l'arc oriental de la coupole, qui se confondent avec le mur commun à l'abside et aux absidioles, sont d'une extrême complexité de coupe, et d'un effet esthétique très discutable.

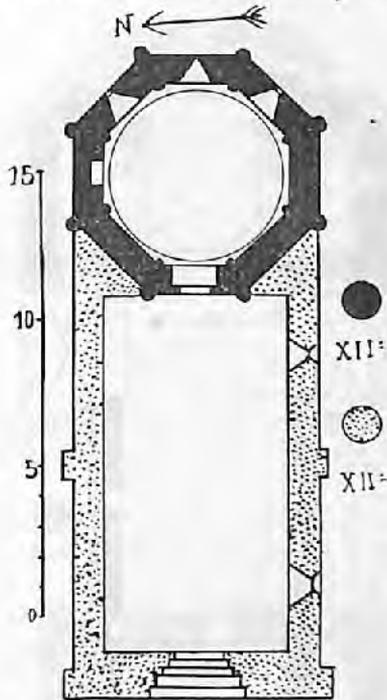
Il est impossible de ne pas parler ici d'une sorte de raffinement et de préciosité architecturale.

Saint-Martin-l'Astier est d'un plan plus simple: nef barlongue s'achevant à l'est par un chœur octogonal. En réalité, on a, au début du XI^e siècle, bâti un octogone, voûté d'une coupole, avec un portail à l'ouest, et qui constituait primitivement toute l'église; ensuite, et très rapidement, dès le milieu du XII^e siècle, on a bâti la nef. En vertu du principe que nous avons adopté plus haut,

3. Le plan de Saint-Jean-de-Côle semble pourtant avoir été imité, à une échelle plus petite, dans une modeste église de la Haute-Vienne, celle de La Porcherie. Cf. A. DE LABORDE-RE, *Les églises Limousines*, Limoges, 1946. p. 69.

4. Cf. l'étude du Marquis DE FAYOLLE, dans le *Congrès archéologique* cité, p. 382 sq.

nous négligerons la nef — qui n'est qu'une ajouture postérieure — pour ne retenir que l'octogone. C'est le seul exemple de ce plan en Périgord. Nous ne savons pour quelles raisons le maître-d'œuvre

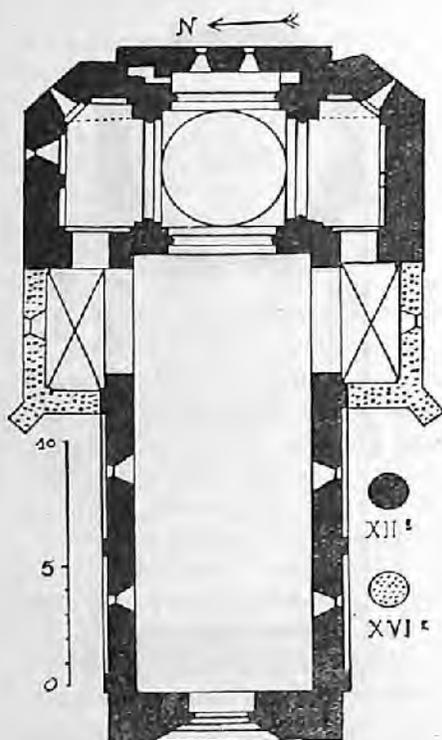


Plan de l'église de Saint-Martin-l'Astier

a adopté ce parti, qui évoque la forme des baptistères anciens de la Provence, mais ne s'explique nullement à Saint-Martin-l'Astier, modeste prieuré dépendant de la collégiale de Saint-Astier. On songe aussi à l'octogone de Montmorillon (Vienne), et surtout à l'église de Saint-Michel-d'Entraygues (Charente), mais l'économie générale de Saint-Martin-l'Astier est toute différente de ces édifices.

L'église de Cendrieux se compose d'une nef et d'un transept classiques. Le problème commence à partir de là, car l'abside et les absidioles, de plan polygonal, sont réduites à de simples esquisses, et presque de trompe-l'œil, puisqu'elles n'ont qu'une profondeur de 1 mètre environ. Tout s'est passé comme si le maître-d'œuvre avait été tenté de supprimer l'abside et les absidioles, mais, comme si, conformiste et respectueux des coutumes établies, il avait tenu à esquisser au moins la présence de ces éléments jugés nécessaires!

Quelle explication donner de cet écrasement du chevet qui ne se justifie évidemment pas, ni sur le plan de l'esthétique, ni sur celui de la liturgie? Comme il semble que l'église ait été fortifiée

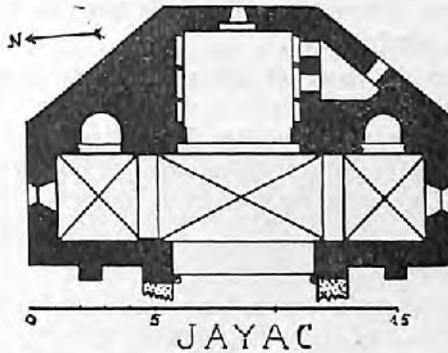


Plan de l'église de Cendrieux

dès l'origine (des chambres de défense règnent encore sur les voûtes), l'explication serait alors que le maître-d'œuvre a tenu à ne pas affaiblir le côté oriental de l'édifice, traité comme une forteresse, en évitant au maximum les zones d'angle mort.

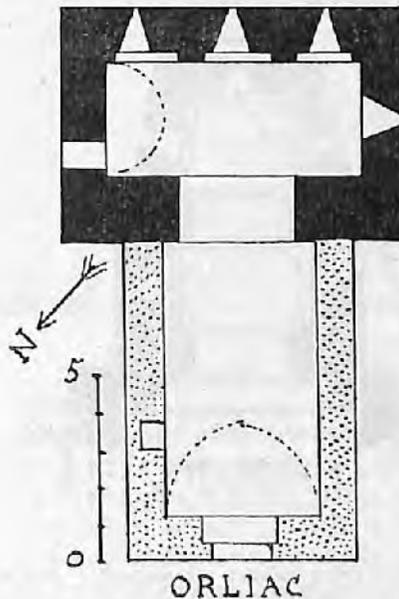
L'ensemble transept-choeur de Jayac est entièrement englobé, à l'est, dans un mur pentagonal. De discrètes absidioles aveugles sont prises dans l'épaisseur de ce mur et encadrent un choeur carré. Une sacristie est logée dans l'épaisseur du mur. L'épaississement anormal des maçonneries orientales paraît dater de la fin du XII^e siècle. Il est malaisé de savoir, sans pratiquer des sondages, dans l'épaisseur du mur, si celui-ci est contemporain de l'ensemble de l'église ou s'il est dû à une reprise un peu postérieure. Il n'est pas à écarter que l'église ait reçu, à l'origine, une abside

en hémicycle, et qu'on ait rasé celle-ci pour monter un sanctuaire carré, tout en noyant l'ensemble oriental dans ce mur énorme. Dans cette dernière hypothèse, l'église échapperait alors à notre étude, suivant la définition donnée par nous au début de celle-ci.



Quoi qu'il en soit, ce plan curieux pourrait s'expliquer par le désir de renforcer l'ensemble oriental de l'église dans un but défensif, une salle de défense régnant effectivement au-dessus des voûtes.

L'église d'Orliac est en forme de *tau* grec. La nef rectangulaire, voûtée d'un berceau brisé s'achève par un chœur barlong.

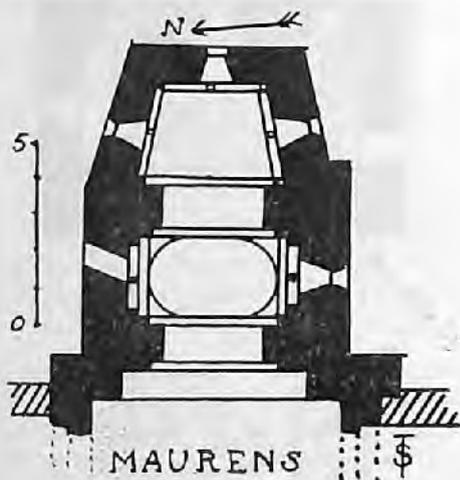


plus large que profond, voûté d'un berceau plein cintre perpendiculaire à l'axe de la nef. Les murs épais n'ont pas de contreforts. Le chevet plat est percé d'un triplet de baies-meurtrières ; il est orné intérieurement de trois arcs d'applique brisés. La voûte du chœur est plus élevée que celle de la nef. La façade occidentale s'amortit en clocher-mur.

Il serait vain de chercher un symbolisme dans ce plan en *tau* : l'église n'est pas consacrée à Saint Antoine et n'a jamais appartenu aux Antonins. Peut-être le maître-d'œuvre a-t-il simplifié à l'extrême les volumes de sa construction dans le désir de faire de cette église une sorte de petite forteresse ⁵.

Le plan de l'église de Marquay ⁶ serait en vérité fort classique, n'était l'attache des croisillons dont les murs de fond ne sont pas parallèles à l'axe de l'église : ils sont soudés de biais à la croisée et implantés en biseau par rapport à la nef. Nous n'avons pas trouvé d'explication logique à cette variante insolite.

Sans être communes, les absides polygonales sont fréquentes en Périgord, surtout dans la partie orientale du département de la Dordogne ⁷. Elles sont alors généralement pentagonales. Maurens offre le seul exemple d'une abside à trois pans inscrivant un sanctuaire trapézoïdal, voûté d'un cul de four. Le plan peut s'expliquer ici soit par l'inexpérience du maître-d'œuvre, soit par



5. Il semble que la nef et le chœur d'Orliac appartiennent à deux campagnes différentes, mais très proches l'une de l'autre, dans le XII^e siècle.

6. Cf. notre étude : *L'Église de Marquay*, dans le *B.S.H.A.P.*, 1954, p. 175 sq.

7. *Ibidem*, p. 180, note.

une raison de sécurité ou d'économie. Sans doute a-t-on pensé qu'il serait plus aisé, plus prudent et moins coûteux de monter une abside à trois qu'à cinq pans. En tout état de cause, l'effet produit est inesthétique aussi bien à l'intérieur, à cause de la convergence des lignes, qu'à l'extérieur.

Telles sont les huit églises du Périgord qui échappent à une classification normale. En essayant de découvrir les raisons de



Eglise de Cendrieux. Coupole de la croisée

A dr., l'amorce du chœur sans profondeur et le chevet plat ; à g., le croisillon N. et l'arc brisé de l'esquisse d'absidiole.

leurs plans insolites, nous avons avancé tantôt l'inexpérience, tantôt l'économie, tantôt la nécessité défensive, tantôt la fantaisie même du maître-d'œuvre. Nous sommes assez enclins à penser que la dernière raison est la plus fréquente et la plus vraisemblable. L'art roman périgourdin, avec ou sans coupoles, est un art dépouillé, simplifié, géométrique, réduit à des volumes simples, avec un minimum de mouluration. La sculpture y est rare :

elle se réfugie dans les chapiteaux et les modillons; pas de grande sculpture, peu de portails sculptés⁸. L'originalité du maître-d'œuvre avait donc rarement l'occasion de s'exprimer. On comprendra que, de temps en temps, par une nette volonté de faire du neuf, un architecte roman ait imaginé les complications gratuites de Montagnier, les subtilités de Saint-Jean-de-Côle et de Marquay, comme aussi les simplifications extrêmes et, en fin de compte, logiques, de Cendrieux, de Jayac, Orliac ou Maurens. Ces églises exceptionnelles jettent une timide lueur sur la psychologie des bâtisseurs romans périgourdiens. Ne serait-ce qu'à ce titre, il convenait de les signaler.

(Plans et photos de l'auteur)

JEAN SECRET.

8. A peine en citerions-nous cinq ou six : Grand-Brassac, Faye de Ribérac, Saint-Martin-le-Pin, Saint-Martial-de-Valette, Bussières-Badil, Saint-Sulpice-de-Marcuil et Besse.